C.R.I.C. N° 112 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Lundi 21 mars 2011

*Application de l’art. 151, du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 6

Organisation des travaux..... 6

Examen de l'arriéré

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Fassiaux-Looten, Cassart-Mailleux, MM. Binon, Prévot, Saint-Amand, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 6

Projets et propositions

Projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes en ce qui concerne les amendes administratives et la perception immédiate (Doc. 352 (2010-2011) - N° 1)..... 9

Désignation d'un rapporteur..... 9

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Binon..... 10

Examen et vote des articles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot..... 12

Vote sur l'ensemble..... 13

Confiance au rapporteur..... 13

Proposition de résolution visant au soutien du développement du Trilogiport, déposée par Mme Defraigne (Doc. 246 (2010-2011) - N° 1)..... 13

Désignation d'un rapporteur et d'un co-rapporteur..... 13

Exposé de l'auteur de la proposition de décret

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne..... 14

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lenzini, Mme Defraigne, M. Prévot, Mme Cremasco, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 15

Proposition de résolution visant à définir des priorités stratégiques pour la Politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020, déposée par MM. Prévot, Fourny, Gadenne, Mmes Servaes, Salvi et Goffinet (Doc. 355 (2010-2011) - N° 1)..... 19

Désignation d'un rapporteur..... 19

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot..... 19

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Cassart-Mailleux, Fassiaux-Looten, MM. Saint-Amand, Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, MM. Bolland, Prévot..... 20

Reprise de la séance..... 26

Interpellations et questions orales

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les moyens mis en oeuvre pour réduire les nuisances des pigeons»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 26

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la cueillette des plantes sauvages»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 28

Question orale de M. Saint-Amand à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les diminutions des populations de chauves-souris»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 29

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la valorisation des fouilles de la cathédrale de Tournai»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 32

Question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le projet «autoroute-FM wallonne»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 33

Question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la liaison Tihange-Tinlot»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 39

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les expropriations dans le cadre du dossier CHB»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les objectifs du ministre en matière de sécurité routière»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 42

Reprise de la séance..... 43

Interpellations et questions orales (Suite) 43

Question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les nouvelles techniques de réparation des dégradations du réseau routier»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 44

Question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'échange de voiries avec la commune de Sambreville»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 44

Question orale de M.Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'aménagement d'un rond-point au croisement de la N90 et la rue de Fleurus à Moignelée»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 45

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la possiblité de soutien régional pour la construction d'un abattoir voie basse dans le nord de la Province du Luxembourg»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 47

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la récente polémique autour de la fraise de Wépion»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 50

Liste des intervenants..... 53

Abréviations courantes..... 54

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Je vous propose de commencer par le point 1 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'organisation des travaux.

Avant tout, je vous informe que:

les questions orales:

• de Monsieur Richard Miller sur «les espèces animales menacées dans nos régions»;

• de Monsieur Michel Lebrun sur «l'information disponible sur le site www.trafiroutes.wallonie.be» à Monsieur Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont reportées;

les questions orales:

- de Monsieur Maxime Prévot sur «la reprise de la zone portuaire de Moignelée»;
- de Madame Isabelle Simonis sur «le pont de Tilff»;
- Madame Anne Barzin sur «le nettoyage des voiries et de leurs abords»;
- de Madame Florinne Pary-Mille sur «la finalisation du contournement d'Enghien»;
- de Madame Fassiaux-Looten sur «la stratégie de promotion des produits agricoles»;
- de Monsieur Jean-Claude Maene sur «le soutien et l'accompagnement social des agriculteurs»;
- de Madame Veronica Cremasco sur «les effets positifs des éoliennes sur l'agriculture mis en évidence par des chercheurs américains»;
- de Madame Caroline Cassart-Mailleux sur «la baisse constante du nombre d'exploitations agricoles»;
- Monsieur Dimitri Fourny sur «la révision du régime des régions défavorisées en agriculture et son impact pour les communes wallonnes» à Monsieur Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées;

l'interpellation de Monsieur Patrick Dupriez à Monsieur Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la déviation des camions transitant par la N5 vers le réseau autoroutier existant» est retirée.

EXAMEN DE L'ARRIERE

Mme la Présidente. – Les services du greffe vous avaient fait connaître une grille de listes des auditions qu'on pourrait entamer en quinze jours par rapport à la thématique «inondation» en lien avec notre visite à Tubize et à Lessines. Cette grille de propositions est également sur votre table. On vient de la photocopier et de la distribuer. S'il vous en manque, j'en ai encore ici.

On vous signale dans ce tableau, Mme la Secrétaire l'a excellemment bien préparé, toutes les propositions dans la colonne de gauche et puis, moyennant les croix, de quel parti ces demandes ou ces propositions émanent. On a mis en haut du tableau les propositions qui sont portées par plusieurs partis et, en-dessous du trait, les propositions qui n'émanent que d'un seul parti.

C'est une première façon de lire ces propositions.

Comme vous pouvez le voir, la liste est longue. J'attends le retour de vos avis et je me permets de vous suggérer ceci: dans les propositions présentées ici, il y a des noms ou des instances qui ne concernent pas nécessairement les compétences de M. le Ministre; je vous suggère d'avoir des auditions, certes, mais essentiellement de resserrer nos travaux parlementaires en lien avec les compétences du ministre de cette commission-ci; ce serait une première piste pour alléger la deuxième piste car il y a des redites entre le nom d'un coordinateur de contrats de rivière ou, en général, ceux des représentants des deux contrats de rivière. Cela se recoupe, c'est une et une seule proposition.

Tout le monde a-t-il bien compris ce que je vous propose? À vous de donner votre avis par rapport à cette liste qui est, pour l'instant, le rassemblement de toutes les propositions.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, bien entendu, nous ne sommes pas au point 1 de notre ordre du jour, mais nous sommes avant. Donc, si j'ai bien compris, le travail effectué, les institutions ou organismes qui ont obtenu deux demandes par rapport à nos groupes, au-dessus de la ligne de flottaison, serait acquis. Mais pas forcément. Parce que si on s'en tient aux compétences du Ministre, pour lesquelles nous aurons donc quelques auditions, je crois qu'il y a aussi les gestionnaires des cours d'eau et des réseaux d'égouttage, cela me paraît incontournable, ainsi que le service d'études hydrologiques. Il faudrait voir à ne pas passer trois jours ou trois semaines par rapport à cela. S'il y a des redites ou si on peut avoir de la part du Ministre des indications sur les personnes qui ont déjà été largement concernées dans les prochains projets, ce serait quand même intéressant.

Moi, j'aurai pointé ces deux-là, maintenant il faut voir si on doit repointer ce qui est au-dessus. On pourrait travailler en deux temps. Ce qui est au-dessus de la ligne retient-il notre accord à tous ? Et puis après, on voit ce que l'on garde.

On travaille comme cela ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'ai une question à vous poser par rapport à la méthode. Ce sont évidemment des auditions par rapport aux problèmes des inondations.

Ces auditions vont-elles se faire avec une commission conjointe ou rien que dans notre commission, étant donné que les compétences chevauchent deux ministres ?

Mme la Présidente. – Par rapport à la demande de Mme Cassart, je peux répondre en direct : cela concerne les compétences de trois ministres, puisqu'il y a le plan PLUIES chez M. le Ministre-Président Demotte, puis il y a les deux commissions qui se sont déplacées, celle du Ministre Henry et celle du Ministre Lutgen.

D'après mon collègue, M. de Lamotte, eux, ils ont déjà fait un certain travail par rapport à ce déplacement. Ils sont au courant que nous avançons. J'ai fait la demande de savoir si nous devions travailler conjointement. Pour l'instant, si nous nous focalisons uniquement sur les compétences de M. le Ministre Lutgen, ils ont dit que nous pouvions travailler séparément. Voilà, cela c'est sur la méthode conjointe ou non conjointe.

Maintenant, je voudrais répéter la proposition que Mme Fassiaux a soumise. Par rapport à notre liste certes assez longue, pourrait-on déjà dire notre avis sur les 1, 2, 3, 4, 5 premières listes de noms ou d'institutions qui sont présentées par plusieurs partis.

MM. Binon et Prévot ont demandé la parole.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je pense qu'à cette proposition, on peut marquer son accord, mais la remarque de Mme Fassiaux d'intégrer dans cette liste-là le SETHY est quand même vitale. Nous n'avions pas demandé de remonter au-dessus le service d'études hydrologiques, mais cette demande est plus que justifiée, parce que cela sert vraiment dans ce domaine. Donc la faire remonter en 6e place et la mettre au premier passage.

Mme la Présidente. – J'espère que tout le monde note que les cinq premières propositions, plus la proposition SETHY, émanent maintenant de plusieurs partis.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, pour ne pas voir une liste trop exhaustive d'entrée de jeux, je proposerais, comme Mme Fassiaux l'a suggéré, de retenir les cinq premiers, ceux qui sont au-dessus de la ligne de flottaison, sur le document qui nous a été soumis, d'y ajouter alors le SETHY et l'Association des provinces wallonnes, puisque jusqu'à preuve du contraire, elles sont toujours compétentes pour une partie de la problématique, et que l'on s'en tienne uniquement alors à ces sept auditions-là. Nous verrons alors au besoin, au terme de ces auditions, s'il a été mis en évidence de manière plus particulière qu'il était nécessaire d'auditionner l'une ou l'autre association, institution ou personne additionnelle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je reviens par rapport au travail effectué par les commissions conjointes. Je veux bien que l'on travaille chacun de notre côté, mais si c'est pour faire deux fois le travail dans chaque commission.... du travail, chaque parlementaire en a, je me dis qu'il faudrait bien vérifier qu'on n'est pas en train de faire le même travail chez le Ministre Henry ou chez le Ministre-Président. Je sais que les compétences du Ministre Lutgen, ce sont en gros les bassins d'orage, et par rapport à tout ce qui est hydraulique, mais je pense que vous n'avez pas toutes les compétences des inondations, du plan PLUIES. Je crois qu'il faut essayer de regarder de manière consciente, voir

comment travailler pour ne pas avoir un doublon. Notre commission a besoin d'avoir des matières, il y a pas mal de compétences, nous avons des agendas assez serrés pour qu'on commence à travailler chacun de notre côté, et puis qu'on se rende compte à la fin du travail que cela ne va pas apporter grand chose et que, de toute façon, ce travail a été fait dans une autre commission.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je rejoins en partie ce qui vient d'être dit et je trouve que ce que Mme Cassart-Mailleux vient de dire est assez concret, mais je crois qu'on doit se faire une idée aussi dans notre commission, quitte à avoir un résultat. Je crois que sept auditions par rapport à ce que nous avons déjà entendu, cela peut être quelque chose d'organisable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – La remarque de Mme Cassart-Mailleux est largement fondée. La commission peut s'en remettre à votre sagesse puisque vous tenez particulièrement à la bonne mise en œuvre de ce *processus* pour vous articuler opportunément avec votre homologue de la commission du Ministre Henry, pour vous assurer que dans le cadre des auditions que nous nous apprêtons à réaliser, il y a bien complémentarité par rapport au travail qu'ils sont en train d'effectuer. Et par redondance, je pense que cela peut se régler par un contact bilatéral entre vous et M. de Lamotte. Pour le reste, allons-y pour cette suggestion si elle recueille l'assentiment de tout le monde.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Simplement pour dire que par rapport aux propositions, nous y adhérons complètement et nous vous faisons confiance, Madame la Présidente, pour bien les organiser avec un laps de temps pour que cela soit bien constructif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Notre groupe rejoint la sagesse exprimée. Les cinq propositions au-dessus de la ligne de flottaison plus le SETHY c'est clair que c'est important qu'on l'accueille, et les provinces qui étaient citées d'ailleurs par deux partis, mais dans des termes différents. N'est-on pas en train d'oublier certains services du SPW pour l'instant avec la DGO2, notamment ? Ne serait-il pas aussi intéressant, ne fut-ce que symboliquement, de les associer à ce travail ?

Mme la Présidente. – Pour moi, cela rejoint la proposition de Mme Fassiaux qui, elle aussi, voulait avoir le retour de l'administration, deux administrations différentes et assez complémentaires. Donc, cette proposition est sur la table.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, simplement pour indiquer que par rapport au plan PLUIES et par rapport à la gestion de l'ensemble de la coordination des inondations, c'est le ministre-président qui a cette compétence pleine et entière. Le plan PLUIES est l'ensemble de tout ce qui doit être réalisé en amont pour éviter des inondations.

C'est vrai qu'il y a le travail réalisé par la commission sous l'impulsion de la présidente, de par la visite et les répercussions de celle-ci. Il y a également M. de Lamotte, et toute une série de personnes qui s'y sont intéressées de près, singulièrement des parlementaires, mais aussi des mandataires locaux ou provinciaux puisqu'ils sont concernés d'une façon ou d'une autre.

Je n'ai pas à m'immiscer dans le fonctionnement des travaux de la commission. Cela étant, évitons d'avoir une kyrielle de commissions qui vont se réunir et qui, parfois, vont faire le même travail.

Soit il y a un accord de l'ensemble des ministres pour que ce point vienne ici et on aborde l'ensemble des points. Ça, c'est une première façon de fonctionner.

Deuxième façon de fonctionner, c'est que cela se fasse dans la commission du ministre-président.

Troisième façon de fonctionner, chacun tient son propre agenda et puis, après, il y a un regroupement qui se fait dans la commission du ministre-président pour rassembler l'ensemble des rapports et puis établir l'ensemble des éléments. Je dois avouer que je n'ai pas de préférence en la matière, sinon simplement d'être le plus pragmatique possible pour éviter qu'on ne consacre du temps à la même chose et que les mêmes sujets soient abordés. Sachant qu'on ne peut pas cloisonner complètement les débats. Si vous parlez des bassins d'orage, vous allez toucher directement des aspects touchant à l'aménagement du territoire, à des permis, à toute une série d'éléments comme ceux-là.

Il n'y a pas une séparation de fait par rapport aux dossiers. Les dossiers qui concernent les inondations sont transversaux par définition. Ce sera donc difficile de faire cet exercice sans aborder des compétences d'autres membres du gouvernement.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, chers collègues, de toute manière, ces auditions aboutiront à un travail parlementaire, ne fut-ce que sous forme de propositions de résolution et que dans cette proposition de résolution, rien ne nous empêche de recommander à M. le Ministre-Président d'articuler et d'intégrer dans son travail plan PLUIES toutes nos recommandations en lien avec la Commission de l'aménagement du territoire, la Commission des travaux publics et le travail plan PLUIES. Cela vous convient-il tel quel ? Tout en sachant que je soumets évidemment à la Conférence des présidents la liste des auditions et que la commission reste ouverte. Rien n'empêche un parlementaire effectif ou suppléant à la commission de M. Henry de venir rejoindre les auditions, être présent ici et même prendre la parole.

J'aimerais à présent revenir sur notre liste pour la fixer. La seule question qui restait, c'était : rajoute-t-on aux sept points déjà acquis les deux administrations, c'est-à-dire la gestion des cours d'eau et d'égouttage et le SPW ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, je ne pense pas qu'il faille 20 minutes pour régler cette question, donc, je pense que tout le monde aura bonheur à ce qu'elle soit tranchée rapidement. Reprenons effectivement les cinq qui étaient évoqués plus les deux qui ont été mentionnés, SETHY et provinces. Et si, en cours de route, après avoir entendu notamment la Direction des cours d'eau on voit qu'il faut avoir l'éclairage de l'autre direction du SPW, on y fera appel.

Mme la Présidente. – Tout le monde est d'accord ? Nous pouvons désormais passer au point deux de l'ordre du jour.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LA LOI DU 12 JUILLET 1956 ÉTABLISSANT LE STATUT DES AUTOROUTES EN CE QUI CONCERNE LES AMENDES ADMINISTRATIVES ET LA PERCEPTION IMMÉDIATE (DOC. 352 (2010-2011) — N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes en ce qui concerne les amendes administratives et la perception immédiate.

Nous allons procéder à la désignation du rapporteur et, en parallèle, nous ferons circuler une liste de présence.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Binon est désigné, à l'unanimité des membres présents, en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Je croyais que vous étiez encore occupée à régler des problèmes d'agenda.

Bonjour à chacune et à chacun d'entre vous. Comme vous le savez sans doute, pour l'instant, il n'est pas possible de sanctionner administrativement la pose anarchique de panneaux et il en existe malheureusement ci et là dans les zones de dégagement des autoroutes, à la différence d'ailleurs de ceux qui sont posés sur le domaine public régional routier. On admettra que cela a un impact esthétique et paysager non négligeable d'avoir cette anarchie par ces différents panneaux, qui représentent d'ailleurs un danger pour les conducteurs qui peuvent être éblouis, notamment par des panneaux réverbérants.

Pour remédier à cette situation, il convient donc de compléter la loi du 12 juillet 1956 qui établit le statut de nos autoroutes. C'est l'objet du décret qui vous est soumis aujourd'hui. Le montant de la perception immédiate est de 100 euros, le montant de l'amende administrative est fixé dans une fourchette entre 100 et 1.000 euros. À cela, il faut évidemment ajouter l'obligation de remise en état des lieux, pleinement à charge du contrevenant, par exemple le démontage et l'enlèvement d'un panneau infractionnel. Il convient de veiller également à la cohérence avec le système répressif déjà instauré, encore renforcé avec le décret du 22 décembre 2010, relatif à la sécurité routière, qui a été voté au parlement en fin d'année dernière. Le fonctionnaire sanctionnateur régional est celui désigné dans le cadre de l'application du décret du 19 mars 2009 sur

la conservation du domaine public. Les montants perçus iront dans le fonds des avaries pour la réhabilitation des routes. Par ce décret, il sera donc contribué à l'action systématique du renforcement de l'arsenal répressif pour protéger les usagers de la route mais aussi pour embellir le domaine public routier ou, en tout cas, y éviter l'anarchie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Quelqu'un veut-il intervenir dans la discussion ?

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci, Madame la Présidente. Le Conseil d'État a rendu un avis tout à fait positif par rapport à l'avant-projet. Il y avait quelques corrections techniques que vous avez apportées d'emblée, Monsieur le Ministre.

Ce projet de décret constitue une avancée à laquelle nous ne pouvons que souscrire, dans la mesure où il soulage les tribunaux de la poursuite de ce genre d'infractions. La pose de panneaux anarchiques le long des autoroutes, et en particulier dans les zones de dégagement entrée-sortie, constitue un élément perturbateur qui altère la concentration des usagers et représente une source de danger. Ce décret renforce la pertinence des messages officiels. Dès lors, même si j'ai quelques questions à vous poser, je vous dis d'ores et déjà que nous ne pouvons que souscrire à ce décret qui nous paraît tout à fait adéquat.

Je vais poser mes questions, je n'en ai pas beaucoup mais j'aimerais avoir une réponse. Monsieur le Ministre, comment comptez-vous, en termes budgétaires et de disponibilité du personnel, répondre à ces différentes charges administratives ? Une évaluation est-elle prévue et après combien de temps ? Je trouve toujours intéressant d'évaluer un décret. Disposez-vous d'indications quant au nombre de poursuites pénales à l'égard des infractions visées par la loi de 1956 ? Avez-vous déjà une idée ? J'imagine que si vous avez fait un décret, c'est qu'il y en a plutôt beaucoup.

Sur cette base, à quel montant pourrait être estimées les amendes perçues pour ces infractions qui alimenteront le fonds budgétaire en matière de travaux publics ? Je vous remercie pour les quelques réponses que vous pourrez apporter à mes questions mais d'emblée, je vous ai dit que nous souscrirons à ce décret.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'interviendrai très brièvement également. Monsieur le Ministre, chers collègues, il est prévu de verser les amendes directement dans le fonds de péage et des avaries. Avez-vous déjà fait quelques estimations pour savoir ce que cela peut représenter comme amendes ? Je pose évidemment la question sous l'angle de vue des besoins budgétaires que l'on a en matière d'entretien des routes. Cela peut éventuellement contribuer dans ce cadre.

Deuxième question : dans quelle mesure ce projet va-t-il permettre de désengorger les tribunaux tout en levant bien sûr le sentiment d'impunité que les uns et les autres peuvent avoir à l'égard des infractions commises ?

Voilà les deux petites questions que je souhaitais poser.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen pour répondre déjà à ces deux petites salves de questions.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Nous n'avons pas à notre disposition un chiffre précis concernant le nombre de panneaux. Je ne pense pas qu'il y ait un chiffre qui soit établi. Cela étant, cela représente un nombre relativement important puisqu'il suffit de circuler pour pouvoir s'en rendre compte. Nous pourrons évaluer les choses, je dirais même que nous allons les évaluer plus globalement, mais laissons du temps au temps.

Le décret sur les infractions environnementales, voté en 2007 ou en 2008 — ma mémoire me fait défaut, est mis en œuvre au niveau des incivilités notamment. Ici, au niveau des panneaux, nous pouvons faire une évaluation globale de l'amélioration de la propreté, et j'inclus dans la propreté ce type de comportement que nous devons sévèrement réprimer. On peut se donner rendez-vous d'ici un an pour avoir le recul nécessaire pour pouvoir faire une première évaluation.

Concernant les montants qui pourraient arriver dans le fonds des avaries, la première chose que j'espère, c'est que le vote effectif du décret et son exécution par la suite va déjà en faire réfléchir quelques-uns et agira à titre de prévention. C'est leur intérêt évidemment d'enlever ce type de panneaux. Si tel n'était pas le cas, il est difficile d'estimer combien il en restera. On va quand même faire un peu de publicité autour de tout cela pour faire comprendre à chacun que maintenant, on est arrivé dans une nouvelle ère et qu'on ne peut plus accepter

ce type de comportement. La seule chose que je puis dire est qu'il y aura dans un premier temps un montant assez important qui pourrait intervenir, s'il n'y a pas eu de changement de comportement entre le moment où le décret va être voté et mis en application. Cela étant, *a priori*, c'est du *one shot* ou quasiment. Si tel n'était pas le cas, c'est que nous aurions raté quelque peu notre objectif. On devrait donc avoir un montant plus conséquent la première année, je le suppose et je l'espère. Tout sera mis en œuvre à cette fin. Lors des années suivantes, le montant devrait plutôt être anecdotique. Ce n'est pas ce montant-là qui va changer fondamentalement les moyens budgétaires que nous consacrons et qui se retrouvent dans le fonds des avaries.

Ce décret a surtout un effet dissuasif mais on passera par la case répression s'il le faut, évidemment, et si on constate que malgré l'exécution de ce décret, il reste encore des comportements inacceptables. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je suis désolé par rapport à la question de Mme Cassart-Mailleux de ne pouvoir être plus précis sur le nombre de panneaux mais je n'ai pas demandé à mon administration de les compter.

Mme la Présidente. – Avez-vous des remarques complémentaires à formuler ?

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, je comprends la réponse de M. le Ministre et j'y adhère tout à fait.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je souhaiterais juste des précisions pour savoir comment cela va vraiment fonctionner. Les personnes qui vont constater les infractions des panneaux placés sur les endroits interdits seront-elles en service ou pas ?

Vous dites aussi que c'est surtout dissuasif. Croyez-vous que vous aurez, et je l'espère, assez de personnel et est-ce que cela sera suivi ? Parce qu'il serait dommage de voter un décret et qu'après, les services du SPW disent qu'ils n'ont pas assez de personnel et réclament des moyens pour pouvoir poursuivre davantage et suivre les amendes administratives si la dissuasion ne donne pas de résultat ! Je vous rappelle que pour les déchets, il y a aussi ce décret mais on retrouve toujours des déchets et cela continue de plus belle !

Donc, il faut vraiment être convaincu que si on vote ce décret, c'est pour l'appliquer et poursuivre les gens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous avez parfaitement raison, Monsieur Binon. D'abord, pour répondre concrètement à votre question, c'est la police domaniale évidemment qui remplit ce type de fonction de répression sur le terrain. J'ai eu l'occasion de les rencontrer il y a peu de temps, pour remettre un peu d'ordre dans la maison de la police domaniale et surtout pour concentrer leurs tâches sur des missions exclusivement de propreté publique, qui rentrent donc dans le cadre qui nous occupe.

Ce qui veut dire que, concrètement, on va avoir une police domaniale qui est beaucoup plus répressive qu'auparavant. Je rappelle que la police domaniale jouait aussi un rôle de garde-routes. Il faut garder ce rôle de surveillance du réseau pour pouvoir signaler un problème éventuel sur le réseau mais je veux des agents qui dressent, du matin au soir, des PV, qui sont répressifs et d'autres agents, pas les mêmes, qui font un travail différent qui s'appelle la surveillance du réseau. Pourquoi ? Parce que j'ai envie que les chiffres soient au rendez-vous et que l'on puisse d'une part orienter en formation les agents qui sont concernés pour la répression et, d'autre part, éviter que l'on puisse dire : « *Sur mon temps de travail, j'ai effectué 30% de garde-routes mais 50% de répression, donc, c'est normal que je n'aie rédigé que 12 PV en un mois* ».

Il faut que les choses soient claires : je veux des agents qui soient affectés uniquement à cela et que les équipes soient renforcées. Il y a énormément d'agents aujourd'hui qui peuvent effectivement dresser procès-verbal. C'est pour cela que je veux spécialiser aussi cette police vers les incivilités. Il faut effectivement spécialiser des policiers domaniaux par rapport à cela, pour éviter la dispersion et que tout le monde se dise que c'est un peu le travail des autres. Ce sera leur mission, ce sera leur fonction et on pourra vérifier concrètement, chiffres à l'appui, combien de PV sont dressés par agent, par zone. Et pour pouvoir évaluer l'ensemble des éléments, il faut renforcer ces équipes-là.

Je rappelle aussi que c'est seulement d'ici un certain temps, d'ici quelques semaines ou quelques mois tout au plus, que nous aurons l'ensemble des équipements à la disposition de la police domaniale puisqu'aujourd'hui, notamment, les boîtiers pour la perception immédiate pour pouvoir payer avec carte bancaire ne sont pas encore en service. Je les ai commandés dès que j'ai pris mes responsabilités au niveau des travaux publics, tout cela a fait l'objet

d'un appel d'offres. Dans la rencontre que j'ai eue avec la police domaniale, j'ai pu expliquer tout cela. Le matériel de boîtiers devrait arriver incessamment puisque j'ai réuni tout le monde au mois de janvier et qu'il avait été dit que cela devrait arriver pour le mois de mars ou avril, mais je me méfie des *timings* dans ce genre de choses. En tout cas, tout doit être mis en œuvre pour que cela se concrétise le plus vite possible et que ces agents soient équipés pour faire cette perception immédiate.

Je vous rejoins à 100%. Je ferai la proposition au gouvernement assez rapidement — quand je dis assez rapidement, ne me demandez pas la semaine prochaine — pour qu'on puisse renforcer le personnel en la matière en Wallonie, et pour qu'on puisse aussi réaffirmer qu'effectivement des amendes sont prévues pour ce type de comportement d'incivilité. C'est une volonté, elle doit être maintenant exprimée. Elle l'a été sur des panneaux de publicité, mais ces panneaux doivent être beaucoup plus clairs, fixes, durables, où effectivement on connaît le tarif pour un mégot de cigarette, pour une canette, pour des papiers, *et caetera*, et aussi pour ce type de comportement.

C'est tout l'arsenal à la fois de la communication et de la répression, qui permettra de faire reculer ce type de comportement inacceptable. Le décret sur les infractions environnementales poursuivait plusieurs objectifs, d'une part, désengorger — je réponds en partie à M. Stoffels — les tribunaux de ce type d'incivilités, mais surtout agir sur l'effet dissuasif de la perception immédiate. Il est clair que cela doit être mis en œuvre sur le terrain, même si des PV sont dressés, je vous rassure, pour les déchets. Ici, cela devra évidemment être la même chose. On est *a priori* dans quelque chose qui doit être réglé assez rapidement, sur deux années plus ou moins. Après, cela doit stopper. Les déchets, je crains que cela reste encore un problème pendant un certain temps, mais nous devons tout mettre en œuvre pour sanctionner et aussi, au niveau des tribunaux, lorsque des personnes ne veulent pas passer par la case de perception immédiate, pour qu'il y ait la possibilité notamment de la réparation par des obligations d'aller pendant une journée, un *week-end*, une semaine, nettoyer. C'est d'ores et déjà possible. Il y a des tribunaux qui condamnent effectivement les contrevenants à ce type d'obligation. Selon moi, ce n'est pas suffisamment mis en œuvre. Notre région n'est pas une poubelle !

Croyez bien que ces aspects-là, j'y tiens particulièrement. Il faudrait évidemment que tout le monde, l'ensemble des acteurs qui sont sur le terrain aillent dans le même sens, parce que je crois qu'une région qui se respecte est une région où la propreté est au rendez-vous.

On voit par ailleurs des différences importantes d'une zone à l'autre en Wallonie. Je ne ferai pas plus de commentaires, mais quand je vais chez Mme Dethier-Neumann, j'ai parfois l'impression d'être dans un autre monde, un peu plus accueillant sur le plan de la propreté publique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, mais je pense que, si on n'arrive pas au bout des déchets, c'est peut-être parce que la population, les automobilistes ou les camionneurs se disent : « *On est rarement pris à jeter des déchets* ». C'est pour cela qu'il faut vraiment agir au niveau des panneaux et faire en sorte que les gens soient vraiment pénalisés.

Quand on saura qu'il y a des amendes pour avoir jeté des déchets par la fenêtre, ou mieux encore, pour avoir carrément déposé des sacs sur la voirie, là, cela sera vraiment dissuasif. Ce peut être une raison pour approfondir l'histoire, savoir le nombre de PV qui ont été dressés pour les déchets.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai déjà répondu par écrit à plusieurs parlementaires à ce propos.

M. Binon (MR). – Voir l'évolution, voir si plus de PV sont dressés ou si les gens sont impunis parce qu'on n'a pas le temps de surveiller. Voilà la chose qui importe.

Si vous spécialisez les gens en charge de la surveillance, je pense que c'est une très bonne chose.

Mme la Présidente. – Je pense qu'on a fait le tour de la discussion générale.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen et au vote des articles.

« **Article premier**

- Adopté à l'unanimité des membres votants.

« **Art. 2**

À l'article 2, trois amendements ont été déposés.

Je vais citer chaque sous-article, articles de l'ancien décret de l'article 2.

- L'article 14 *sub* art.2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres votants.

- À l'article 15 *sub* art. 2, un amendement n°1 (Doc. 352 (2010-2011) N°2) est déposé par MM. Prévot, Stoffels et Saint-Amand.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – C'est très simple et la justification est la même pour tous les amendements. En fait, pour les trois propositions d'amendements qui sont soumises à votre sagacité, simplement on cherche à pouvoir harmoniser le texte par rapport au décret du 19 mars 2009 qui concernait d'ailleurs le domaine public régional, tel qu'il a été modifié en décembre 2010. Pour dire les choses clairement, on réduit ici le délai non pas à 90 jours, mais à 60 jours.

Tant que j'y suis, j'explique les deux autres aussi, comme cela, c'est fait. On supprime aussi le deuxième alinéa de l'article 16, simplement parce qu'il est redondant puisque vu la modification survenue en décembre 2010 sur le décret du 19 mars 2009, dès que le délai est écoulé, *de facto* effectivement l'action publique s'éteint. Cela ne sert plus à rien de le redire ici.

Dernier élément, évidemment, puisque ce qu'on fait, c'est justement déterminer les contours des modalités de perception des amendes administratives et de recouvrement, il convient de supprimer à l'article 21 le petit paragraphe qui disait que le gouvernement peut fixer les modalités de perception des amendes administratives et de recouvrement, puisque c'est ce que nous faisons à présent.

Mme la Présidente. – À l'article 15 *sub* art. 2, l'amendement n°1 (Doc. 352 (2010-2011) N°2), déposé par MM. Prévot, Stoffels et Saint-Amand est adopté à l'unanimité des membres votants.

L'article 15 *sub* art. 2 du projet de décret tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des membres votants.

- À l'article 16 *sub* art. 2, l'amendement n° 2 (Doc. 352 (2010-2011) N°2), déposé par MM. Prévot, Stoffels et Saint-Amand est adopté à l'unanimité des membres votants.

L'article 16 *sub* art. 2 du projet de décret tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des membres votants.

- Les articles 17 à 20 *sub* art. 2 du projet de décret sont adoptés à l'unanimité des membres votants.

- À l'article 21 *sub* art. 2, l'amendement n°3 (Doc. 352 (2010-2011) N°2), déposé par MM. Prévot, Stoffels et Saint-Amand est adopté à l'unanimité des membres votants.

L'article 21 *sub* art. 2 du projet de décret tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des membres votants.

- L'article 22 *sub* art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres votants.

- L'article 2 tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des membres votants.

Ceci clôt le vote sur les sous-articles. Je vous propose de passer à l'article 3.

«**Art. 3**

- Adopté à l'unanimité des membres votants.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Je vous propose de voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes en ce qui concerne les amendes administratives et la perception immédiate.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des membres votants.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres présents, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT AU SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DU TRILOGIPORT, DÉPOSÉE PAR MME DEFRAIGNE (DOC. 246 (2010-2011) – N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant au soutien du développement du Trilogiport, déposée par Mme Defraigne.

Désignation d'un rapporteur et d'un co-rapporteur

Mme la Présidente. – A l'unanimité des membres présents, M. Binon est désigné en qualité

de rapporteur et M. Saint-Amand en qualité de co-rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de l'auteur de la proposition de décret

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je n'ai pas manqué de capter un *body language* du ministre, accompagné d'un *« Zzzzzzzzz »*, en parlant de ma proposition de résolution. J'ignore si c'était ma présence lénifiante que vous souligniez, Monsieur le Ministre, mais j'aurais rêvé de la même unanimité pour cette proposition de résolution et ce dossier important.

Je me doute que, lorsqu'on est dans l'opposition, parfois on a des barouds ou des efforts désespérés, et des chants d'autant plus beaux, n'est-ce pas ? C'est peut-être l'occasion de rappeler les antécédents de ce dossier et faire, si vous en avez l'occasion ou le souhait, un point de la situation et livrer vos intentions, même si vous réservez à la résolution des intentions de broyage ou de démolition.

En octobre 2006, un premier permis a été accordé par la Région wallonne. En août 2007, le permis a été suspendu pour une question de procédure, puisque l'étude d'incidences n'a pas été réalisée par un bureau indépendant.

On sait que les riverains ou en tout cas certains, mènent une opposition au dossier. Je pense qu'il faut les entendre aussi, mais je suis convaincue qu'il faut considérer ce dossier dans toute son importance et dans toute sa globalité.

Les errements, on les connaît, puisqu'en mars 2008, la région a payé 7,4 millions d'euros d'indemnisation à Electrabel pour des terrains expropriés, moyennant quoi Electrabel avait promis de retirer son recours.

En février, il y a eu des pseudo premiers coups de pelle des travaux à la plate-forme multimodale, des coups de pelle virtuels, disons donc une certaine volonté exprimée par un clic informatique. Il n'y a pas eu les mains dans le cambouis ou les pieds dans la boue, avec les bottes de chantier. Peu importe. Cela démontrait à tout le moins une certaine volonté politique.

Quelques temps avant le dépôt de la résolution, certains ont affirmé que le dossier était en rade, avec le danger que des subsides européens octroyés — c'était le fonds FEDER — ne tombent à la trappe, avec notamment les dernières factures qui sont à rentrer au plus tard pour 2013.

Le Conseil communal de Liège a voté en juin 2010 une motion de soutien à l'unanimité. En août 2010, vous avez déposé une nouvelle demande de permis et l'enquête publique a commencé en octobre 2010.

Ce qui me paraît quand même important depuis le dépôt de la résolution que j'ai rédigée, c'est que, en décembre 2010, la Cour des comptes s'est inquiétée d'un certain nombre de retards. Dans son 22e cahier d'observations adressé au Parlement wallon, la Cour des comptes a consacré un chapitre à ce projet. Elle constate que les nombreux retards pris par ledit projet pourraient donner aux concessionnaires la possibilité de se retirer du projet. Elle épingle aussi le fait qu'en cas de retard supplémentaire, la construction du pont qui permet d'achever la liaison entre la plate-forme et le réseau autoroutier risque de ne pas bénéficier de ces fonds FEDER.

Les choses ont évolué, puisque le port autonome de Liège a réfléchi par rapport aux riverains à un mécanisme de rachat sur base volontaire des habitations, un peu à l'instar de ce qui s'est fait à Bierset. Nonobstant cela, un premier recours a été déposé en février 2011 par les riverains contre quatre articles du décret-programme du 22 juillet 2010 voté par le Parlement wallon.

Récemment encore, la presse s'est faite l'écho de ce projet de grande ampleur qui avance à très petits pas.

Moi, j'aurais voulu qu'on réaffirme un soutien à ce dossier important. L'avenir de la Région wallonne passe par ce projet, puisqu'il nous donnera une place dans l'activité de logistique. Ce sont près de 2 000 nouveaux emplois qui sont prévus sur le site, mais aussi 11 800 emplois directs et 16 280 emplois indirects. On connaît les avantages : 14 heures de navigation d'Anvers, 24 heures de Rotterdam. Je pense que le *back ground* que cela peut constituer en matière de navigation et de nœud logistique est essentiel, que la situation géographique est exceptionnelle.

Je pense vraiment que ce dossier doit réserver toute l'attention du Gouvernement wallon.

Vous allez peut-être me dire que c'était le cas.

Bien sûr, dans le respect des riverains, mais je pense que, par le passé, pour tout chantier d'envergure, on a pu trouver des équilibres.

On voit ce qui a pu se passer à Bierset. Ce que je demandais dans ma résolution, c'était qu'on réaffirme le soutien total et unanime au projet du Trilogiport, la volonté de mener à bien, le plus

rapidement possible, toutes les démarches nécessaires à son aboutissement, d'adopter une stratégie claire et précise dans le cadre de ce projet, de faciliter la fixation des délais et le respect de ceux-ci puisque nous sommes évidemment tenus par les fonds européens et de soutenir les démarches du port autonome auprès du ministre compétent en matière d'urbanisme afin que le permis puisse être octroyé dans les plus brefs délais et, surtout, dans les plus grandes sécurités juridiques.

Tel était le texte lors du dépôt. J'ai pris la peine de rappeler les développements puisque la résolution a été déposée le 14 octobre 2010. Bien sûr, cette résolution peut être amendée, modifiée.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame la Parlementaire.

Je fais le tour de notre commission pour voir qui veut s'inscrire dans le débat. MM. Lenzini, Prévot, Mme Cresmaco et M. le Ministre.

La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Madame la Présidente, le soutien au Trilogiport pensait être unanime, aussi bien au niveau de la Ville de Liège, au niveau du conseil communal, mais aussi au niveau des fédérations des quatre partis. En tout cas, au niveau des fédérations liégeoises, on s'est clairement exprimé sur le soutien au Trilogiport. Je peux comprendre que cette proposition de résolution, déposée en octobre 2010, pouvait avoir un certain intérêt. Il y a toujours un intérêt, mais je pense qu'elle est obsolète dans la mesure où la procédure est déjà bien engagée puisque les Conseils communaux d'Oupeye et de Visé, d'ailleurs dans la symbolique, se sont mis d'accord pour faire un conseil communal le même jour et donner un avis sur la première phase qui était l'ouverture de voirie pour ce Trilogiport.

La procédure est en cours, maintenant on attend les soixante jours, un peu moins maintenant. Les collèges vont devoir s'exprimer et je pense que, globalement, toutes les parties sont d'un soutien inconditionnel à ce projet. Si je devais juste faire une petite remarque sur la proposition de résolution, de façon tout à fait gentille, je regrette un peu que dans cette proposition, il n'y ait pas clairement de demandes par rapport à la santé. C'est ici vraiment une demande technique sur le suivi du projet alors que les riverains se sont beaucoup mobilisés.

Mme Defraigne (MR). – On peut l'ajouter, c'est pour cela que je dis qu'elle est susceptible d'amélioration. Vous savez, on n'est pas parfait, ...

Mme la Présidente. – Madame Defraigne, vous aurez tout le temps de donner vos avis.

M. Lenzini (PS). – Je dirais qu'au niveau des conseils communaux ils se sont déjà exprimés là-dessus. C'est cela que je voulais faire remarquer, c'est que nous sommes, je pense, tous d'accord, mais cette proposition est devenue obsolète.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Merci, Madame la Présidente. L'initiative mérite d'être saluée parce qu'effectivement lorsqu'il y a un *consensus* de l'ensemble des formations politiques sur un objectif, et sur la concrétisation d'un projet, ce n'est jamais anodin ; il ne faut pas dire que cela arrive nécessairement tous les jours sur tous les sujets. Donc, qu'il y ait une telle ferveur de l'ensemble de la classe politique liégeoise certes, mais aussi wallonne, à la mise en œuvre de ce projet de Trilogiport, c'est effectivement un élément qu'il convenait de resouligner. Et c'est dans ce cadre-là, Mme Defraigne l'a expliqué, qu'on doit trouver la source de son initiative.

L'élément — nonobstant le fait que ces considérations-là nous amènent à penser que le texte, indépendamment de faire à nouveau une belle profession de foi dans le projet, n'apporte pas d'éléments utiles complémentaires — c'est précisément qu'actuellement l'état d'avancement du projet est au-delà du contenu même du dispositif de la résolution. Mme Defraigne souhaite que l'on réaffirme son soutien total et unanime, je pense que tout qui lira avec attention, nul doute qu'ils seront nombreux, le compte rendu intégral de nos travaux, aura l'occasion de pouvoir, à nouveau, voir combien ce dossier fait l'objet d'un *consensus* politique.

La résolution invite le gouvernement a adopter enfin, on pourrait mettre un petit *smiley* derrière le « enfin », une stratégie claire et précise dans le cadre de ce projet ; je pense que la stratégie, elle, est claire et elle est précisément de faciliter la fixation des délais. Ces délais sont connus et sont précis. Et aussi de soutenir les démarches pour que le dossier avance rapidement, notamment en matière de permis. Le permis a été déposé au mois d'août, la procédure est en cours, on ne peut pas évidemment la raccourcir en deçà des délais légaux.

Je pense que, comme mon collègue M. Lenzini vient de le rappeler, dans son contenu, la proposition est effectivement obsolète, même si l'intérêt surtout aujourd'hui, au terme de nos échanges, c'est de pouvoir retenir l'objectif principal qui est celui d'une

rapide concrétisation de ce projet, à laquelle toutes les formations politiques aspirent. Le ministre a déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'être interrogé en commission sur le sujet et on a, à chaque fois, pu mesurer l'état d'avancement de ce projet, pourvu qu'il se concrétise rapidement. Mais *a priori*, l'adoption de ce texte, si ce n'est par courtoisie et élégance à l'égard de notre collègue, n'apporterait aucune valeur ajoutée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci, Madame la Présidente. Je vais me joindre aux avis de mes collègues MM. Prévot et Lenzini pour dire qu'effectivement, la proposition me semble un peu dépassée, en tout cas, je pense que le gouvernement a marqué récemment des gestes, des gestes forts, qui vont bien dans l'avancement de ce projet, pas à pas, même si en bas, certes, il n'y a pas de précipitations, mais c'est l'occasion de ne pas louper le coche. Ce projet pourrait être un projet phare en matière de développement durable, Mme Defraigne a rappelé l'enjeu du développement économique. Je voudrais même insister sur le développement d'activités valorisantes sur le site, évidemment, l'autre enjeu qui est directement connecté à la vie des riverains, c'est la façon dont ce charroi et ses marchandises vont arriver par voies d'eau, mais aussi la façon dont elles vont repartir et repartir jusqu'où.

Ce sont des éléments et des enjeux énormes, mais qui, néanmoins, pourraient en faire un projet phare de développement durable et que nous accueillons, évidemment, en région liégeoise, avec beaucoup d'enthousiasme dans la mesure de ses objectifs, bien entendu. Cela c'est pour le fond.

Si je la juge un peu obsolète, même au tout départ, quand je vois la première demande au Gouvernement wallon qui est de soutenir le projet du Trilogiport, que le gouvernement le soutienne, cela me semble assez logique, puisque c'est un projet du gouvernement. Dans ces formes-là, cela me semblait un peu tautologique.

Mme la Présidente. – Je ne sais pas si M. le Ministre veut toujours rajouter son avis, puisqu'il avait demandé la parole, avant que je ne rende la parole à Mme Defraigne.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je me réjouis évidemment que toutes les formations politiques soutiennent pleinement ce projet. J'espère, évidemment, que la cohérence sera au rendez-vous durablement par rapport à ce soutien, tant au niveau régional qu'au niveau plus local, parce que les enjeux sont parfois vus avec des prismes différents et donc, un impact sur le plan aussi politique, différent. Par rapport à un projet aussi majeur de développement pour toute la Wallonie, pas uniquement pour le bassin liégeois, je crois que la cohérence doit être au rendez-vous.

Croyez-bien que j'ai pris à bras-le-corps ce dossier dès mon entrée en fonction au mois de juillet 2009. Nous avons mis en place la *task force* qui se réunit très régulièrement, tous les rapports sont connus de tout le monde pour montrer combien il y a un suivi régulier de tous les actes à poser pour faire en sorte que le Trilogiport soit une réalité dans les meilleurs délais possibles.

Nous connaissons parfaitement les enjeux en matière de délais pour le développement économique mais aussi les obligations au niveau notamment des consommations européennes quant au budget.

Voilà ce que je peux vous dire. Je remercie l'ensemble de mes collègues de m'avoir donné cette responsabilité et de faire en sorte aussi qu'on ait pu travailler ensemble de façon intelligente et pragmatique avec les différents ministres concernés dans ce dossier. C'est évidemment un projet de développement tourné vers la durabilité et vers l'accroche rails-routes-eaux, cela concerne tout le monde.

La stratégie est claire et connue de tous, comme Mme Cremasco a pu le dire, c'est de l'auto-soutien.

Madame Defraigne, je reconnais qu'il y a eu sans doute quelque évolution depuis le dépôt de votre proposition de résolution. Donc, quand on dit que c'est obsolète, ce n'est pas une injure, c'est simplement une réalité, et heureusement que votre résolution est obsolète, cela veut dire qu'il y a eu des avancées importantes dans ce dossier et que cela continuera. C'est le souhait de tout le monde de rencontrer l'objectif économique et l'objectif environnemental dans le respect des riverains et de leur santé, élément très important.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame la Présidente, en remerciant chaleureusement Mme Defraigne d'avoir permis à chacun de pouvoir s'exprimer sur ce dossier.

Je rappelle que j'ai dû être interrogé une bonne dizaine de fois sur l'avancement de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, ce qui est toujours intéressant avec la procédure parlementaire, c'est que si on en avait débattu dès qu'elle avait été déposée, on aurait dit que cela était prématuré.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Elle était déjà obsolète à ce moment-là, je vous rassure.

Mme Defraigne (MR). – On aurait dit : «*Vous savez, vous allez trop vite, il faut le temps que les choses mûrissent*».

Alors, obsolète, cela veut dire : qui est dépassé. Or, dépassé par rapport à un projet dont j'ai entendu les termes dans la bouche de mes collègues que le projet n'était pas concrétisé, qu'il était souhaité et voulu, mais que c'est un projet non concrétisé – ce sont les propos de M. Prévot. Je ne dis pas que vous avez tort en le disant, vous avez dit tout à l'heure «factuel» par rapport au terme obsolète. Moi, je dis que c'est factuel par rapport à ce que vous avez employé comme termes : «projet non concrétisé» — puisqu'il n'a pas été terminé, il n'est donc pas concrétisé.

Donc, par rapport à quelque chose qui n'est pas finalisé, qui est à ce point important et en devenir, ce n'est pas inutile de rappeler le fait qu'on a vraiment la volonté politique que cela aboutisse.

Depuis le dépôt de cette résolution, pour essayer de contrecarrer cette vision trop restrictive qui consiste à dire que puisqu'on est tous d'accord, ce n'est plus la peine, je rappelle quand même le 22e cahier d'observations de la Cour des comptes adressé au parlement relativement au projet de Trilogiport qui fait part d'un certain nombre d'inquiétudes par rapport au calendrier. Il y a eu la discussion par rapport à la construction du pont qui permet d'achever la liaison. Donc les 3,2 millions d'euros prévus pour la construction du pont et de façon générale, sur le fait que si on n'avance pas et si on n'engage pas les dernières factures pour 2013, on est cuit.

Donc, face à cette belle unanimité, ce bel enthousiasme par rapport à ce projet phare et qui, vous le dites très bien Monsieur le Ministre, ne concerne pas que la Région liégeoise, cela concerne l'intégralité de la Région wallonne, je pense que c'est vraiment l'objectif de développement mais je crois que si cette résolution reçoit le consentement des uns et des autres, cela ne fait pas grand mal de la voter et de la soutenir. Je suis prête à recevoir tous les amendements, notamment en termes de santé, c'est un élément effectivement capital et très important, la santé des riverains, et Mme Cremasco a parlé des inconvénients.

Pour ma part, s'il n'y a pas d'inconvénient, on peut la soumettre aux votes.

Mme la Présidente. – Juste retenir que vous la soumettez aux votes s'il n'y a pas d'ajout d'amendement.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Simplement pour dire que si on doit rentrer dans une démarche d'amendements, je crains qu'ils risquent d'être très nombreux. Je viens de vous entendre avec beaucoup d'attention. Très gentiment, et très respectueusement, allez revoir les comptes rendus de cette commission et vous y découvrirez déjà beaucoup de réponses à des questions que vous avez soulevées, notamment quant à la destination et à la consommation des budgets européens, et donc aussi par rapport à la remarque de la Cour des comptes. Nous avons eu cette discussion et j'ai pu recadrer les choses, expliquer exactement dans quel contexte nous nous trouvions, sans les embellir. Je ne suis pas en train de vous dire que tout est formidable. Mais, par contre, je crois, et je le dis très modestement, que la *task force* qui a été mise en place et la stratégie qui a été définie, l'évaluation continue de cette *task force*, avec l'ensemble des acteurs qui s'y retrouvent au niveau administratif, au niveau technique, au niveau scientifique, aux niveaux communal, local et régional, a permis quand même d'avancer grandement. Il y a des options qui ont été prises également par le gouvernement, concernant les différentes liaisons du Trilogiport.

On en est là aujourd'hui. Croyez que ce n'est pas du tout l'habitude de cette commission, et en tout cas pas du tout la mienne, de dire que c'est parce que c'est une proposition de l'opposition, je la prends pour la mettre à la poubelle. Pas du tout, sincèrement, pas du tout ! On a pu travailler, que ce soit sous l'ancienne législature, que ce soit encore maintenant, sur différentes propositions et sur des textes qui émanaient de l'opposition. Je me rappelle en tout cas que quand Écolo était dans l'opposition, il a fait différentes propositions, le MR parfois aussi, et je les ai à chaque fois accueillies avec le plus grand respect, la plus grande écoute mais maintenant, il ne faut pas non plus me demander de voter des résolutions qui ne me semblent plus d'actualité. Il faudrait revoir complètement la proposition de résolution ou que Mme Defraigne en refasse une nouvelle avec d'autres, et la réécrire complètement, mais si on doit passer maintenant plusieurs heures sur ce texte alors que les urgences

sont peut-être ailleurs.... Il faudrait réactualiser et cela permettra de se rendre compte de l'état d'avancement du dossier. Voilà une proposition qui me paraît raisonnable, faites-le ensemble, majorité-opposition le cas échéant, si on veut effectivement recadrer les choses.

Mais l'exercice des amendements risque d'être assez long, me semble-t-il, je pense qu'il faut le revoir, le cas échéant. Je dis cela par rapport à un vote éventuel qui pourrait être interprété de différentes façons et je trouverais cela dommage. Cela n'est pas du tout l'état d'esprit autour de ce dossier et je ne crois justement pas qu'il faille en faire un dossier purement politique puisque c'est un dossier sur lequel il y a, me semble-t-il, une grande unanimité de vues, de convergence de vues, de la commission et globalement par rapport aux forces démocratiques régionales.

Mme la Présidente. – Madame Defraigne, me soumettez-vous votre avis par rapport au suivi de votre proposition ?

Mme Defraigne (MR). – Je voudrais d'abord rassurer M. le Ministre. J'ai suivi les débats, j'ai suivi l'avancement du dossier scrupuleusement. Je ne veux pas forcer un vote qui, comme vous le dites, risquerait peut-être d'être mal interprété, surtout vis-à-vis de ceux qui voteraient contre cette résolution pour des raisons X, Y, Z, trop vieille, trop jeune, pas complète et qui s'exprimeraient malencontreusement contre cette résolution. Cela ferait un peu tache ou désordre au milieu de cette belle unanimité, ce serait dommage.

Je veux bien me tourner vers les différents groupes. Cela a fait moins de difficultés dans les conseils communaux directement concernés par la question. Je m'en voudrais, évidemment, d'avoir l'air de forcer les choses par rapport à mes collègues qui sont d'accord mais qui voteraient contre, ce qui serait quand même un paradoxe, admettez-le.

Donc, je veux bien me tourner vers les différents groupes et voir comment, éventuellement, on la met entre parenthèses, on revient sur la question. Vous voyez que je suis lénifiante et conciliante. Et voir si on peut l'amender. Vous savez, même s'il y a 32 amendements, 150 amendements, ce n'est pas grave, c'est le travail parlementaire. Un texte est là pour exprimer une volonté et c'est clair qu'il ne peut pas tout prévoir au départ et comme une proposition de décret ou une proposition de résolution, c'est sujet à être retravaillé.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il est clair que si la proposition de résolution de Mme Defraigne, c'est «nous soutenons le projet Trilogiport à Liège, point», vous allez avoir effectivement tout le monde qui va être d'accord.

Par rapport à cela, je crois qu'il y a besoin, et à nouveau je le dis avec tout le respect que j'ai de chacun, de réactualiser, et le mot est assez faible, l'ensemble des éléments qui se retrouvent et qui accompagnent cette ferveur. C'est tout ce que je dis. Et c'est pour cela qu'il pourrait y avoir une interprétation qui soit différente. On vote contre, pourquoi ? Parce que ce que vous décrivez est déjà réalisé à 90% et donc, il ne faut pas demander à des parlementaires d'aller voter un texte qui ne correspond pas à la réalité d'aujourd'hui, tout simplement. Cela n'a rien à voir avec la ferveur et le soutien et le fait que toutes les forces vives soient derrière ce projet. Ce sont des choses différentes et c'est pour cela que l'on peut les distinguer en une phrase.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je crois qu'intellectuellement, on dit un peu trop rapidement que cela n'a rien à voir avec la réalité d'aujourd'hui. Je me tourne donc vers les autres groupes et je suis prête à revoir le texte, à le réécrire le cas échéant, à le redéposer collectivement, en tenant compte des réalités du moment puisqu'il semble que l'on fasse ce grief ou ce reproche au texte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot et après, éventuellement, j'aimerais qu'on arrive à un *consensus* pour conclure.

M. Prévot (cdH). – Pas de difficulté pour que l'on puisse, au niveau des formes, je pense, renvoyer à nouveau à l'arriéré la proposition de résolution de Mme Defraigne pour travailler collectivement à la rédaction d'un nouveau texte qui pourrait alors faire l'unanimité. Il faudra juste que l'on regarde comment éviter l'écueil de l'auto-interpellation, si je puis dire, car je comprends bien que cela n'ait pas fait de difficulté au niveau des conseils communaux. Lorsqu'il s'agit d'interpeller l'autorité régionale, il faut juste trouver la manière adéquate d'éviter l'écueil soulevé tout à l'heure par notre collègue Cremasco et qui est, quelque part, de soi-même dire que l'on souhaite que le gouvernement mette en œuvre le projet qu'il est justement en train de mettre en œuvre. Sinon, c'est tout.

Mais, sur la méthode, je ne vois pas de difficulté et je pense que l'on aura l'occasion de revenir avec un texte qui fait l'unanimité et donc, il n'y aura pas de risque d'interprétation divergente.

Mme Defraigne (MR). – Effectivement, on verra si cela fait l'unanimité ou pas.

Mme la Présidente. – Peut-on conclure, Mme Defraigne, en disant que vous gardez cette proposition dans l'arriéré jusqu'à remplacement, par un amendement unique par rapport à ce texte, et moi, je m'engage à considérer la demande d'urgence de votre parti dès que vous le demandez. Cela vous convient-il ?

Mme Defraigne (MR). – Je remercie en tout cas la commission pour son grand intérêt, à défaut de son soutien immédiat.

Mme la Présidente. – A la demande de Mme Defraigne, la poursuite de l'examen de sa proposition de résolution est ajournée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFINIR DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) À L'HORIZON 2020, DÉPOSÉE PAR MM. PRÉVOT, FOURNY, GADENNE, MMES SERVAES, SALVI ET GOFFINET (DOC. 355 (2010-2011) – N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à définir des priorités stratégiques pour la Politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020, déposée par MM. Prévot, Fourny, Gadenne, Mmes Servaes, Salvi et Goffinet.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Cassart-Mailleux est désignée, à l'unanimité des membres présents, en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport. La feuille des signatures va passer.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je pense, peut-être, que les mots de conclusion de Mme Defraigne vont être mes mots d'introduction puisqu'effectivement, d'ores et déjà, je ne doute pas que ce texte fera l'objet d'une appréciation et d'un soutien unanimes même s'il ne fera pas l'objet d'un vote immédiat puisque nous avions convenu, et c'est probablement la proposition qui sera faite, de pouvoir débattre plus largement de la question avec les regards d'experts extérieurs.

La question des grands axes stratégiques de la PAC a déjà fait l'objet de nombreuses questions adressées au ministre par les différents parlementaires, des expressions publiques aussi lors d'assemblées générales de fédérations par exemple, et c'est la démarche qui nous a animés avec mes collègues. Il me semblait intéressant de pouvoir rassembler dans un seul et même texte l'ensemble des grands axes stratégiques sur lesquels nous souhaitons pouvoir politiquement, je l'espère unanimement, nous positionner, à l'instar de ce qui avait pu être fait en avril 2009 lorsqu'effectivement, une démarche de même nature avait pu voir le jour en matière de soutien au secteur laitier. C'était une démarche qui, je l'ai dit tout à l'heure, faisant l'objet d'un assentiment unanime, n'est dès lors pas politiquement anodine, et d'autre part, qui avait pu être appréciée par le secteur lui-même qui voyait là l'expression d'une mobilisation politique autour de questions et d'enjeux qu'ils vivent en première ligne.

Le souhait ici, et c'est pour cela qu'en Conférence des présidents, j'ai demandé à ce que la proposition de résolution puisse être inscrite à l'ordre du jour puisque je ne voudrais pas, là aussi, que celle-ci soit obsolète si elle devait être traitée dans six ou neuf mois puisque vous savez que aujourd'hui déjà, et depuis de nombreux mois d'ailleurs, le ministre en sait lui-même quelque chose puisque quelques éléments ont été évoqués, même sous la présidence belge. Il y a au niveau de l'Europe de nombreux débats qui se tiennent à l'égard de cet avenir de la politique agricole commune avec, bien entendu, pour les différentes filières concernées et pour le secteur dans son ensemble, et pour ces acteurs de première ligne que sont les agriculteurs et les exploitants, des questions nombreuses, avec une incertitude quant au paysage européen qui se dessinera demain. Vous savez combien, puisque dans cette commission nous y sommes tous sensibles, la question agricole doit être au cœur du développement de la Wallonie, tant pour ses aspects économiques qu'environnementaux.

Il est important de pouvoir rappeler quelques grands objectifs tels que, bien entendu, la production alimentaire, la sécurité alimentaire, qui doit être l'une des colonnes vertébrales de cette future PAC, avec l'enjeu aussi de la gestion durable des ressources naturelles, puisque les agriculteurs, qui sont à juste titre présentés comme étant les premiers façonneurs des paysages, doivent, et ils en sont conscients, intégrer aussi cet enjeu de la préservation des ressources naturelles, d'avoir cet équilibre territorial, en particulier aussi dans les zones rurales avec l'enjeu de préservation de la diversité et de la biodiversité.

Nous sommes globalement sensibles et je ne vais pas ici lire dans le détail le contenu de la résolution,

nous aurons l'occasion de pouvoir en débattre, si pas aujourd'hui, en tout cas ultérieurement. Mais il y a quelques éléments clés qui sont contenus dans ce texte, dont la volonté du maintien d'un budget agricole fort qui soit au moins égal au niveau actuel. C'est une revendication qui reçoit un écho favorable, sauf à me tromper, de l'ensemble des formations politiques.

La difficulté, c'est que si, tous ensemble, à l'échelle de la région, on peut s'accorder là-dessus, le défi n'est pas mince lorsque nos représentants gouvernementaux doivent pouvoir s'articuler avec les 26 autres États membres pour pouvoir faire en sorte que ce budget agricole soit maintenu dans des proportions tout à fait acceptables, à tout le moins au niveau que l'on connaît actuellement.

Il est essentiel aussi de rappeler la grande complémentarité entre les piliers qui d'ailleurs imposent que nous puissions mener une demarche budgétaire conjointe pour ne pas avoir une approche biaisée de la question agricole, des enjeux potentiels de cofinancement.

Il est essentiel aussi, dans le paysage institutionnel que nous connaissons, que je qualifie volontiers de lasagne institutionnelle, avec des compétences qui sont réparties, de pouvoir tenir compte de cette spécificité. Déterminer à l'échelle européenne quelques grands enjeux, c'est une chose, transposer l'ensemble de ces enjeux dans notre réglementation, sachant que l'agriculture wallonne présente un profil qui n'est pas nécessairement le même que l'agriculture flamande, et *a fortiori* bruxelloise, c'en est une autre. Il est important que nous puissions aussi tenir compte, dans les processus qui vont être impulsés et dans les règles qui vont être édictées à l'échelle européenne, de cette nécessité, en vertu du principe de subsidiarité, réellement des réalités régionales, ici en l'occurrence.

Le maintien des aides directes doit évidemment pouvoir jouer un rôle fondamental dans la formation des revenus de nos exploitants. Cela doit bien entendu à la fois contribuer à une certaine stabilité pour l'ensemble des agriculteurs actifs, mais aussi permettre de soutenir le secteur agricole pour les services qui sont rendus à la société. On exige toujours de plus en plus, avec un droit qui, ces quinze dernières années, s'est amplement développé, voire qui n'existait pas jadis quand vous suiviez les cursus académiques. Il s'agit notamment du droit à la consommation, avec l'enjeu du respect de la qualité, avec une série de normes qui sont édictées pour le bien-être sanitaire des produits de consommation, mais qui ne sont pas neutres en coût. Il est important que cette exigence que la population formule, notamment en matière alimentaire, puisse aussi être reconnue, et qu'il y ait dès lors une juste intervention des pouvoirs publics à cet égard.

Ce qui est également important, c'est de pouvoir garantir, au moins jusqu'en 2020, une période de transition. Il est essentiel de ne pas être trop brutal dans la mise en œuvre.

Un autre enjeu essentiel, bien entendu, est de ne pas perdre de vue le rôle régulateur important qui doit être celui de l'autorité européenne, notamment pour pouvoir se doter de davantage d'outils, de renforcer ceux qui existent, pour pouvoir maintenir le revenu et lutter autant que faire se peut, avec la plus grande des efficacités, contre la volatilité des prix puisque l'on sait que ce n'est pas neutre, notamment lorsqu'on poursuit l'objectif de diminution des coûts de production.

Ce sont des enjeux essentiels, sans balayer non plus d'un revers de main une autre question, à laquelle d'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous avez déjà été sensible de longue date, puisque vous avez déjà développé une série de projets à cet égard, à savoir la capacité de maintenir attractive la fonction et le métier d'exploitant agricole et de faire en sorte que les jeunes puissent trouver toujours un intérêt, des perspectives professionnelles et donc aussi évidemment financières dans le fait de devoir à un moment donné reprendre les exploitations ou s'engager dans cette voie, qui est une voie contraignante, qui n'est pas simple, qui n'est pas toujours reconnue comme elle devrait le mériter.

Je pense que ces éléments, et la proposition de résolution — que chacun aura certainement eu grand soin de lire, je n'ai pas besoin d'être plus exaustif — en contient bien d'autres, constituent à mon sens la colonne vertébrale de l'aspiration des représentants que nous sommes, j'espère unanimes, à l'égard de l'action que nous entendons que le gouvernement, par votre entremise, puisse mener à l'échelle européenne en cette période que l'on sait particulièrement sensible pour le futur des agriculteurs.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions générales par rapport à cette proposition de résolution ? Au sein de la Conférence des présidents, il a été décidé qu'aujourd'hui il y aurait présentation de la proposition de résolution et que, suite à cette présentation, on imaginerait que faire et dans quel cadre on pourrait travailler.

Mmes Cassart-Mailleux et Fassiaux-Looten, MM. Saint-Amand, Stoffels et Bolland se sont inscrits dans la discussion générale.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. Prévot pour l'exposé complet. C'est vrai qu'on ne va pas relire complètement la proposition de résolution. Nous avons pris connaissance du document.

Deux ou trois réflexions, pas vraiment sur le fonds, mais sur la manière dont nous pouvons travailler.

Nous n'allons pas voter aujourd'hui cette proposition de résolution, nous allons voir comment s'organiser, comment travailler, si elle peut encore évoluer, si elle peut être modifiée. Nous avions fait un travail tout à fait différent, il y a un an et demi, lors de la crise du lait. Nous avions fait un travail en commun. Ici, vous avez fait un travail en solo. Nous pouvons, à l'avenir, essayer de retravailler, voir comment nous pouvons arriver à un consensus et peut-être essayer d'évoluer par rapport à cette proposition de résolution.

Globalement, je ne peux être que d'accord avec les différents points cette proposition de résolution, qui vise à définir les différentes priorités stratégiques pour la politique agricole commune à l'horizon 2020. Je le dis franchement, de prime abord, il n'y a pas un point que je peux retirer. Nous pourrions peut-être étoffer et rajouter certaines choses, mais, dans les grandes lignes, j'adhère à la proposition.

Juste une petite remarque, mais que je voulais absolument faire aujourd'hui. Vers la fin de la proposition de résolution, lorsque vous évoquez des zones rurales dynamiques et attractives disposant de bonnes infrastructures et de services de proximité, je suis d'accord, mais attention pilier 1, pilier 2, il faudra juste nuancer. Ce n'est pas parce que c'est marqué comme cela que nous allons laisser faire n'importe quoi non plus.

Une autre réflexion par rapport à cette proposition. Elle arrive maintenant, nous sommes le 21 mars, elle a été déposée si je ne m'abuse le 24 février. Nous pouvons la retravailler et essayer de la faire évoluer dans le temps, mais si nous décidons de la voter telle quelle, je me demande vraiment quelle en est la pertinence, là, aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir qu'une ligne directrice a été déjà votée le 16 mars en Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, un texte évidemment que la Belgique a soutenu, qui a été présenté par la présidence hongroise. Je voulais simplement faire remarquer que tous les points qui sont présentés dans cette proposition de résolution ne sont évidemment pas repris dans ce texte qui a été voté par la Belgique sous la présidence hongroise. Il faut ne pas le perdre de vue. Je m'interroge sur la pertinence par rapport à l'Europe de demander ici maintenant au Gouvernement wallon de défendre ces différents éléments. Monsieur le Ministre, fallait-il ou ne fallait-il pas voter ce texte qui a été soumis par la présidence hongroise pour donner un bon signal. Là est la question. Ce que je me dis, c'est que là, maintenant, vous allez demander au gouvernement de prendre certaines directives, certaines positions, certaines orientations alors qu'elles ont été prises il y a de cela quinze jours et que tout n'était quand même pas repris dans le texte européen, dont deux ou trois points très importants pour nous, tels que la régulation des marchés et la volatilité des prix, un budget fort et garanti. C'était en partie contenu, mais pas complètement, dans ce texte à l'Europe. La stabilité réglementaire, on en est demandeur depuis des années, c'est-à-dire qu'on arrête, une fois qu'on prend certaines dispositions, de modifier une politique agricole commune tous les trois ans. C'est un secteur qui a besoin de stabilité.

Par rapport aux points essentiels, je peux soutenir la proposition présentée, mais je me demande quelle en est la pertinence. Le travail doit évoluer. Il nous appartient de voir comment on peut travailler cela encore.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – En un, j'ai envie d'insister aussi sur le fait que, comme on l'avait fait dans le cadre de la crise du lait, il aurait sans doute été plus agréable, plus consensuel de travailler ensemble par rapport à ce qui est extrêmement important à nos yeux et vous l'avez souligné, et nous en sommes tout à fait conscients, qui est le débat crucial de notre législature et qui concerne la défense d'une PAC qui soit correctement vécue par nos agriculteurs.

Un travail aussi important mérite vraisemblablement, et vous l'avez dit d'entrée de jeu d'ailleurs, un approfondissement des choses.

Je tenais à le souligner, c'est quelque chose à éviter, peut-être dans le cadre justement où un consensus important est établi entre nous.

Deuxième remarque, puis je laisserai la place à mes amis, si une proposition s'aligne sur nos sentiments consensuels par rapport à l'orientation stratégique qui doit être la nôtre, nous sommes en butte à ce qui est européen et à ce qui nous met un peu, je ne vais pas dire, hors jeu, loin de là parce que nous avons, certainement en tant que région, toute une série de cartes à abattre dans le cadre-même de notre pays, mais il faut bien savoir que la Wallonie ne siège pas au conseil européen. Il y a là

beaucoup de leviers à mettre en place pour essayer d'aboutir à quelque chose et, même si nous avons une vision wallonne de notre agriculture, ce n'est pas forcément celle qui est partagée par le nord du pays, loin s'en faut. Il y a donc là quelque chose à faire ensemble, de manière à ce que cela soit le plus concerté possible, pour que ce soit le plus efficace possible.

L'enjeu sera évidemment dans la transcription régionale de ces orientations. Tout le monde sait que, malgré une PAC commune, tout compte fait, chaque État membre décide de la manière dont il va l'appliquer sur le terrain, avec évidemment des différences que l'on trouve entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et surtout la Wallonie.

J'ai envie de dire que nous sommes attentifs, au groupe socialiste, à une PAC bien entendu beaucoup plus équitable, qui soutienne tous les agriculteurs européens d'abord, et surtout les moins favorisés d'entre eux, une PAC plus respectueuse de l'environnement sans qu'il y ait des règles qui soient aussi castratrices par rapport à nos agricultures, une PAC qui, vous l'avez dit, c'est notre alimentation, c'est l'avenir de l'Europe qui est en jeu, rémunère bien les missions primaires assurées par l'agriculture et, dernière chose et ce n'est pas la moindre, qui soit respectueuse aussi des agriculteurs, quels qu'ils soient, de quelque région qu'ils soient en Europe.

C'est la première chose que je voulais faire remarquer par rapport à cette résolution que nous avons lue avec beaucoup d'intérêt et pour laquelle nous sommes évidemment partenaires, mais avec un travail peut-être un peu plus approfondi. Je ne parle pas d'obsoléïté, si cela existe, de la proposition.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Le débat initié au nom du groupe cdH, par M. Prévot, est non seulement intéressant, mais très important dans le cadre de cette législature.

Si j'ai bien compris la règle du jeu, on n'entre pas aujourd'hui dans le fond du débat. Je ne le ferai pas. Il y a beaucoup de choses à dire, beaucoup de choses intéressantes à relever dans le texte qui est soumis ici, des compléments à apporter, mais ce sera pour une prochaine fois.

Comme mes deux collègues, Mmes Cassart-Mailleux et Fassiaux-Looten, je m'étonne un peu et je regrette qu'on n'ait pas pu produire un texte commun. Il y avait, je crois, la place pour un *consensus*.

Ceci étant dit, si nous pouvons, au travers de cette résolution, initier une réflexion qui permette de faire venir au sein de cette commission une série d'experts qui pourront nourrir ce débat, ce sera sans aucun doute l'occasion de dessiner les contours d'un travail tout à fait consensuel, parce que dans cette matière, nous devons donner un signal fort qui soit largement concerté et négocié.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, sans redire ce qui vient d'être déjà dit à plusieurs reprises, il me semble que quelques questions doivent être posées, non pas pour commencer le débat général, mais pour pouvoir inviter les uns et les autres, en l'occurrence les auteurs d'une part, le Ministre d'autre part, à apporter les informations qui pourraient servir de base dans un contexte d'améliorations d'un texte avec lequel nous ne sommes pas en désaccord mais par rapport auquel il y a certainement l'un ou l'autre élément à ajouter pour être complet, voire à formuler différemment pour respecter au mieux les sensibilités des uns et des autres.

Les questions que je voudrais poser ont déjà été en partie abordées.

Notre travail va être celui de vouloir défendre des orientations stratégiques à un niveau européen, ce qui doit inévitablement se faire en concertation avec nos partenaires du nord du pays. La question que je souhaiterais poser à cet égard, c'est de savoir où nous en sommes par rapport à cette discussion. Parvenons-nous à nous mettre d'accord sur un modèle d'agriculture qui nous permettrait de nous exprimer au sein de l'Union européenne d'une seule voix plutôt que de devoir nous abstenir comme cela fut assez souvent le cas dans le passé ?

Une autre question a trait aux enjeux supranationaux. Des mécanismes de régulation, le droit pour les autorités publiques de jouer un rôle dans les négociations commerciales entre les différents protagonistes de la filière agroalimentaire, ce sont un ensemble de domaines qui doivent également nous intéresser. Nous savons qu'au niveau de la Région wallonne, il y a eu, notamment au moment de la crise du lait, un observatoire des prix qui a été mis en place. Je voudrais savoir vers quoi cet observatoire a évolué jusqu'à présent. Quelles sont les recommandations, les observations qui ont été enregistrées par cet observatoire des prix dont l'objectif était de provoquer une certaine transparence dans le secteur ? Il ne s'agit pas seulement de la filière agroalimentaire, bien que celle-ci soit probablement une des plus importantes, mais également d'autres filières. Je pense par exemple aux différents éléments qui composent le

lait qui peuvent être un produit premier dans le cadre d'une filière pharmaceutique.

La troisième question concerne évidemment la…

Mme la Présidente. – Monsieur Stoffels, puis-je vous interrompre quelques secondes pour dire que nous avaions convenu, et cela les quatre partis ensemble, qu'aujourd'hui nous allions débattre sur la manière de travailler cette proposition de résolution et que nous n'allions pas rentrer dans le vif du projet. Au départ, vous avez effectivement annoncé qu'il fallait peut-être analyser sur quoi on devait avoir une lumière supplémentaire. Si cela ne vous empêche pas de citer les thématiques qui vous semblent importantes, sur lesquelles vous avez besoin de lumières supplémentaires, ceci ne signifie pas que dans ce cadre-ci, vous pouvez poser les questions au Ministre. Nous ne sommes pas dans la rubrique questions-interpellations au Ministre, nous nous situons dans la détermination des thématiques qui sont intéressantes.

M. Stoffels (PS). – Je ne demande pas la réponse tout de suite, mais je demande à ce qu'il y ait une réponse de la part des auteurs et du Ministre. Ce qui nous permettra, lors de séances prochaines, d'améliorer le texte dont nous avons commencé le débat maintenant. Vous imaginez bien que sans ces réponses, il sera difficile d'intégrer un ensemble d'éléments dans le texte que nous souhaiterions voir intégrés. Je ne demande donc pas une réponse immédiate. Je suis bien d'accord que le Ministre ne peut pas répondre sur le champ.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je peux le faire.

Mme la Présidente. Là n'est pas l'objet de la présente discussion.

M. Stoffels (PS). – Pour que cela soit bien clair, je pose les questions pour qu'elles soient actées. Tant les auteurs que le Ministre ont la possibilité de préparer une série de réponses par rapport aux questions dont l'objet sera intégré dans les améliorations que nous souhaitons apporter au texte.

Donc, le troisième type de question concerne la transcription des orientations de la PAC en droit régional. Lors d'une interpellation, je vous avais interrogé sur le thème et vous m'aviez annoncé qu'un groupe de travail aurait été mis en place, qui prépare cette transcription. La question est de savoir où nous en sommes. Qu'est-ce qui a déjà pu être engrangé en la matière jusqu'à présent ? Dans quelle orientation les travaux de ce groupe de travail s'orientent-t-ils en ce qui concerne la transcription des orientations de la PAC en droit régional ?

Ceci étant, trois ou quatre questions auxquelles je souhaite avoir des réponses pour pouvoir optimaliser le texte tel que déposé. Il me semble, pour conclure, évident que nous ferions une bonne œuvre de législateur en adoptant une proposition de résolution qui a été également concertée avec les principaux acteurs qui ont leur point de vue à apporter sur les éléments dont nous débattons aujourd'hui. Et parmi les principaux acteurs, il y a au *minimum* les organisations représentatives des agriculteurs.

Dans le cadre de l'organisation sur ce texte, je souhaite également demander à la commission si nous serions d'accord d'organiser l'une ou l'autre rencontre avec les professionnels du secteur.

Voilà pour résumer. Pour le reste, je ne vais pas être plus long, sinon je risque de rentrer dans le débat du sujet.

Mme la Présidente. – Si je résume votre demande, Monsieur Stoffels, cela voudrait dire que vous voudriez que M. le Ministre se prépare à répondre à vos trois questions et que l'on réfléchisse à avoir une concertation avec d'autres acteurs du terrain pour pouvoir compléter cette proposition de résolution.

La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je vais essayer d'être court, ce sera le cas, par rapport à tout ce qui a déjà été dit. La politique agricole commune est un élément cardinal au niveau de l'organisation de l'agriculture dans notre région, mais honnêtement, débattre en profondeur maintenant de cela ne m'enthousiasme guère.

Pour deux raisons : la première, nous venons de quitter la présidence européenne et pendant six mois, je n'ai pas entendu de critiques majeures sur l'action du ministre à ce niveau-là. Nous avons échangé beaucoup de débats là-dessus, notamment lorsque le ministre a fait le point à l'occasion des travaux budgétaires. Je pense que tout ce qui est contenu dans la résolution était défendu au plus haut niveau et dans le cadre des fonctions de présidence, de co-présidence, et on sait qu'en agriculture ce n'est pas toujours facile. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par rapport à la résolution de Mme Defraigne, mais c'est un peu la même chose aussi, c'est adresser une résolution quelques mois après la cessation de la présidence par le ministre wallon.

Mais surtout, je crains qu'on ne se disperse par rapport à l'essentiel, c'est-à-dire, nos compétences, et dans le domaine de l'agriculture, c'est vrai qu'il y a toute la réorganisation de la PAC. Au sein de la PAC, il y a toute une série de projets en cours, dont

ceux qui étaient déjà inscrits au sein de la DPR, dont la plupart des dossiers ont déjà été ouverts d'ailleurs, la réorganisation des structures de soutien, de promotion ou à la GRE.

D'autres projets, d'autres idées, ont été mis sur la table par les parlementaires de toutes les formations politiques pour améliorer l'environnement social de l'agriculteur, les positions varient, mais comme disait Épictète, au 4e siècle après Jésus-Christ: «*Fais ce qui dépend de toi*».

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Quand on dit avoir des contacts avec les gens du secteur, on parle souvent des syndicats, soyons clairs, mais par rapport à cette problématique de l'horizon 2020 pour la politique agricole commune, je me souviens très bien, il y a de cela un mois, tous les groupes politiques ont été invité un jeudi soir à la Fédération wallonne de l'agriculture pour en débattre. Je me demande si, comme l'a dit d'emblée M. Prévot, il ne faut pas essayer de regarder pour travailler ensemble, voir comment on peut évoluer, mais peut-être ne pas le faire dans la précipitation, étant donné que d'ici la fin juin différents éléments vont encore arriver sur la table et pourront nous permettre d'avoir un travail beaucoup plus concret, beaucoup plus performant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je souhaite simplement d'abord remercier M. Prévot. Je ne dis pas cela parce que j'ai beaucoup d'amitié pour lui, d'admiration pour son intelligence, ses performances… et je vois que tout le monde ici, par vos sourires, vous approuvez tout ce que je dis et je vous en remercie chaleureusement. Belle unanimité quant aux qualités indéniables de Maxime Prévot. Ce n'est pas pour toutes ces raisons-là que je trouve que je dois le remercier, c'est parce que sur le fond, la proposition de M. Prévot et Consorts — qui ont aussi des qualités indéniables, reconnaissons-le — permet, effectivement, dans la perspective qui a été fixée par la présidence, d'avoir un débat sur les enjeux essentiels de l'avenir de l'agriculture, des agriculteurs, mais aussi des consommateurs, à qui on doit élargir évidemment le champ de discussion.

C'est vrai, M. Bolland a raison, des positions ont été prises et la Belgique a joué un rôle moteur, fédéral et régions compris, pour défendre, mais surtout d'abord pour mettre les premières positions au niveau de la politique agricole.

La Belgique a joué sans conteste un rôle important au niveau de la présidence belge sur le plan agricole. Le débat sur le lait a été plus qu'initié. On a repris à haut niveau les recommandations du groupe qui avait remis ses recommandations au mois de juin l'année dernière et le débat a été initié sous la présidence belge. Il reste encore des aspects sur lesquels on doit discuter au niveau européen par rapport au secteur du lait, mais par rapport à l'organisation même du marché, c'est initié.

Pour la politique agricole commune, c'est la même chose. C'est vrai, Madame Cassart-Mailleux a rappelé que la semaine dernière, jeudi dernier, il y a eu une proposition faite par la présidence hongroise. Pas d'unanimité, mais en tout cas, une majorité importante qui a pu rejoindre un texte qui, pour moi, c'est vrai, est un texte qui a certaines faiblesses. Cela étant, c'est vraiment un point important, je crois que cela fera l'objet de la discussion, je mets cela aussi dans le paquet, si la présidente me le permet.

Il y a eu effectivement approbation d'un texte, ce n'est pas pour cela que ce texte est coulé définitivement dans le béton et qu'on ne peut pas revenir dessus. Le Parlement européen va jouer un rôle important, c'est un premier élément. Deuxièmement, la Commission repart de ce texte pour faire des propositions et vous savez, au-delà des lettres d'un texte, le vrai rendez-vous qu'il doit y avoir, c'est de fixer aussi le rendez-vous des chiffres, de dire: sur le plan budgétaire, la répartition entre le premier pilier et le deuxième pilier, cela ne veut pas dire que parce qu'on ne retrouve pas, par exemple, une maîtrise ou une configuration de la volonté des prix que cela ne viendra pas, qu'on ne mettra pas cela sur la table. Les choses ne sont pas terminées, loin s'en faut.

Vos, nos travaux peuvent permettre, me semble-t-il, de s'inscrire dans un contexte plus large et hors pression particulière.

C'est important d'avoir la sérénité par rapport à un débat qui concerne l'agriculture, et c'est vrai que vous êtes nombreux à m'interroger de quinzaine en quinzaine sur différents points que je ne vais pas vous citer — et je ne peux que m'en réjouir — et aussi l'expertise de toute une série de personnes extérieures à ce parlement.

C'est bien dans cet état d'esprit que les choses veulent être initiées au niveau de la présidence de la commission et de moi-même puisqu'évidemment, j'y suis pleinement associé.

Ce que je peux dire aujourd'hui sans vouloir rentrer dans le fond, et je remercie M. Stoffels d'avoir déjà donné quelques questions, ainsi nous

allons déjà pouvoir nous entraîner tel un athlète qui va devoir affronter le championnat du monde d'athlétisme, mais surtout parce que cela donne des lignes directrices.

La proposition de résolution de M. Prévot et Consorts est une bonne base de travail qui peut être élargie par rapport à toute une série de thématiques que certains ont déjà mises sur la table, ici. Le mieux serait sans doute, si je peux me permettre puisque cela n'est pas dans mes prérogatives, que les groupes fassent une proposition et que la présidente tranche pour déterminer le mode de fonctionnement mais en se mettant dans un contexte qui dépasse la politique agricole commune. Ce qui a déjà été réalisé, c'est réalisé, mais il reste encore beaucoup de rendez-vous avant que la PAC ne soit coulée dans le béton, et heureusement d'ailleurs, sinon, je ne suis pas certain que je serais aussi positif que je ne le suis encore au moment où je vous parle.

Mme la Présidente. – Avant de donner la parole à M. Prévot et à Mme Cassart-Mailleux, je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, votre rapport sur un calendrier éventuel, que vous seul connaissez, pour que nous puissions prévoir des plages de travail. C'est juste une demande, il n'est pas nécessaire de répondre de suite à cela.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Merci, Madame la Présidente. J'ai pu entendre effectivement les interventions de mes collègues et du ministre. Je les en remercie.

Je vais juste faire une réflexion quant à l'opportunité, deux remarques de méthode et une de calendrier.

Quant à l'opportunité — et le ministre d'ailleurs dans ses compléments ainsi que dans l'intervention de Mme Cassart-Mailleux, cela transpirait de manière assez palpable —, je pense qu'effectivement, nonobstant la présidence belge de l'Union européenne, que nous avons pu exercer, l'enjeu des axes prioritaires à défendre, du travail de *lobbying* à devoir faire, ne s'est pas arrêté au 31 décembre 2010. Il y a effectivement un an après la présidence belge et il y a encore énormément d'éléments relatifs aux contours de cette future politique agricole commune qui, aujourd'hui, restent particulièrement flous, avec des lignes directrices qui sont rédigées d'une manière telle qu'elles peuvent, puisqu'elles ne sont ni détaillées ni précises, laisser espérer le meilleur comme le pire. En tout état de cause, l'important travail à devoir réaliser, les rendez-vous nombreux qui vont encore arriver, à mon sens, peuvent justifier et expliquer que l'on se mobilise autour de quelques axes clés sur lesquels unanimement, on souhaiterait pouvoir effectivement travailler.

En termes de méthode, une réflexion par rapport à l'antériorité du dépôt de ce texte et une autre quant au suivi. En avril 2009, pour reprendre la résolution secteur laitier, je siégeais au Parlement fédéral. Je ne connaissais donc pas l'historique de cette résolution et si d'aucuns y ont vu un manque d'élégance dans la démarche, j'en suis navré et je leur présente mes excuses. Maintenant, pour la suite des travaux, puisque c'est surtout cela qui est important, j'aurais envie de proposer, à l'instar de ce que nous venons de décider pour la proposition de résolution sur le Trilogiport, de pouvoir nous réunir avec des représentants des quatre formations politiques, de voir si oui ou non une série d'auditions devraient être opportunes ou des rencontres qui doivent se faire parce que tout ne doit pas nécessairement se faire dans le cadre de la commission à proprement parler. Nous pouvons très bien organiser des rencontres en marge de celle-ci avec des représentants des quatre partis pour pouvoir alors rédiger un nouveau texte qui remplacerait intégralement celui-ci et, ainsi que cela a été décidé pour la résolution Trilogiport, dès que nous nous serons mis d'accord sur cet amendement unique cosigné par les quatre partis, que nous puissions alors revenir avec le texte et l'adopter. Je pense que cela permettra de rattraper la sauce, si je puis dire, au niveau de la démarche.

Quant au calendrier, j'ai entendu Mme Cassart-Mailleux parler du mois de juin. J'aurais envie que nous puissions peut-être, après les congés de Pâques, déterminer ensemble les quelques auditions qu'il conviendrait de faire, sans non plus faire des auditions pour faire des auditions, parce que l'on se prévaut tous justement d'avoir des contacts réguliers avec le secteur pour ne pas avoir besoin de le réunir nécessairement toutes les deux semaines. Mais je crois que sur un texte comme celui-ci, qui devra aller au-delà, puisque j'ai bien entendu notamment M. Stoffels, M.Bolland, évoquer d'autres éléments qui devraient être intégrés, Mme Fassiaux-Looten, M. Saint-Amand, ainsi que Mme Cassart-Mailleux, ont fait part aussi d'autres éléments qui doivent être nuancés, rédigés autrement, complétés, et nous aurions alors l'occasion de faire œuvre utile en travaillant de la sorte pour pouvoir revenir avec un texte dans le courant du mois de mai pour ne pas non plus être trop tardifs par rapport à la manière dont la musique est en train d'avancer du côté de l'Union européenne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai pas de souci par rapport à la proposition que M. Prévot

vient de faire. J'ai dit au mois de juin parce que le temps passe parfois bien plus vite que ce qu'on prévoit. À mon avis, nous allons nous réunir après les congés de Pâques, donc au mois de mai, le temps que nous travaillons, que nous décidons des auditions, à mon avis, nous la voterons au mois de juin, mais nous verrons bien, Monsieur Prévot.

Simplement, aussi pour dire au ministre que j'ai bien compris la réflexion qu'il a faite par rapport au fait que l'on ait pris position sur le texte européen. C'est vrai que sept sur vingt ont voté contre et les autres ont été favorables à ce texte. J'ai bien compris que c'était un signal que l'on avait donné pour que l'on puisse continuer à travailler mais, évidemment, cette proposition de résolution pourra aussi donner un autre écho sur certains points, dont la régulation de la volatilité des prix, un budget fort, la stabilité de la PAC, qui doivent aussi, à un moment donné, pouvoir être pris en considération et ce sera important. Mais je pense que vous êtes tout à fait d'accord avec cela.

Mme la Présidente. – Pour résumer, la proposition de résolution reste ouverte et sera améliorée ou changée. Pour ce faire, nous allons programmer un travail qui se situe après Pâques et pour pouvoir le préparer, je demande que chaque parti me fasse une proposition d'auditions. Je vous propose donc de me transmettre les propositions pour dans quinze jours pour que nous puissions statuer là-dessus afin de bien inviter tout le monde et de préparer ce travail.

N'oublions pas que lors de la Conférence des présidents, et même lors du dernier débat sur l'organisation des travaux, nous avons acté que l'on peut se saisir du jeudi après-midi aussi pour travailler. Notre commission est la seule qui ne couvre pas une journée entière et de temps en temps, cela n'est pas mauvais comme signal vers l'extérieur, de travailler plus qu'une demi-journée par semaine, en tout cas lorsque cela cela se révèle nécessaire.

Tout le monde s'engage-t-il à m'envoyer ses propositions dans les quinze jours ? Merci.

M. Prévot (cdH). – Je disais que, pour que les choses soient claires car je ne voudrais pas avoir un sentiment biaisé des lecteurs assidus du CRI, on travaille en dehors de cette seule demi-journée, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Je parlais bien évidemment de notre commission.

A la demande de M. Prévot, la poursuite de l'examen de sa proposition est ajournée.

Il y a un accord sur le principe des auditions et on ne fera plus circuler la feuille du rapporteur puisque le rapporteur reste jusqu'au bout de ce travail.

Ce qui nous permet de poursuivre l'ordre du jour mais je vous propose une pause de dix minutes. Chaque proposition est accueillie d'une manière différente, c'est moi qui décide et on se revoit vers 16 heures 20.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 09 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 44 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR RÉDUIRE LES NUISANCES DES PIGEONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les moyens mis en oeuvre pour réduire les nuisances des pigeons ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nos villes connaissent depuis de nombreuses années déjà une surpopulation de pigeons avec des conséquences sanitaires importantes. Qui n'a jamais remarqué en marchant dans nos villes, les façades, trottoirs et autres monuments abîmés par les excréments de ces volatiles. Cette problématique n'engendre que des effets négatifs : nuisances sonores, problème d'hygiène, risque sanitaire, risque de transmission de bactéries ou autre infection, coût élevé pour l'entretien des espaces publics ou privés.

Comment freiner la surpopulation des pigeons ? Comment endiguer ce phénomène sans pour autant mettre en danger de disparition de ces oiseaux, là n'est pas la question ?

Au niveau des compétences de la Région wallonne, quelles sont les solutions proposées pour contrôler ce problème ? Disposez-vous déjà de chiffres comparatifs concernant la présence des pigeons ? Á combien les estime-t-on ? Un recensement existe-t-il ?

Menez-vous des actions spécifiques à cette problématique ? Des conseils ou des aides financières et matérielles sont-ils proposés aux communes et aux particuliers ? Quel budget avez-vous déjà consacré à cette problématique ?

Des campagnes d'information et de prévention sur le sujet ont-elles déjà été menées ?

Avez-vous déjà abordé le sujet ou avez-vous l'intention de l'aborder avec tous les acteurs concernés à savoir tous les niveaux de pouvoir fédéral, régional et local, les scientifiques spécialistes des oiseaux, les défenseurs des animaux ou encore vos homologues étrangers ?

Les naissances de ces volatiles sont-elles contrôlées ? Si oui, de quelle manière ? Sont-elles réalisées par des pratiques légitimes et dans le respect des animaux ?

Je vous remercie pour les réponses que vous allez apporter car je peux vous dire que dans les communes aussi bien que dans les villes, cela pose vraiment de gros soucis.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous remercie, Madame Cassart, de me poser cette question.

Les pigeons dits errants ne sont pas protégés par la loi sur la conservation de la nature et ne seront pas non plus visés par la loi sur la chasse. Ces oiseaux sont spécifiquement d'origine férale c'est-à-dire qu'il s'agit d'oiseaux ayant une origine domestique et retournés à l'état sauvage.

Il n'y a dès lors pas d'autorisation nécessaire pour procéder à leur neutralisation.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de moyens de luttes à l'échelon des villes et communes relève exclusivement de la compétence des autorités communales, qui sont habilitées dans le cadre de leur mission à prendre des mesures de lutte contre les animaux malfaisants — je n'aime guère ce terme — portant atteinte à la salubrité publique.

Mes services ne disposent pas de statistiques relatives à la population de pigeons d'origine férale.

De nombreuses initiatives ont été prises afin de résoudre le problème posé par ces oiseaux et l'administration est à la disposition de nos concitoyens.

Dans toute une série de communes, il y a des agents qui peuvent aider techniquement, notamment par l'effarouchement. Cette mesure déplace les oiseaux et la solution n'est donc que temporaire.

La mise en œuvre sur les édifices de préventions physiques telles que la pose de câbles ou de filets anti-pigeons, le piégeage et la neutralisation des pigeons sauvages sans bague représentent d'autres mesures.

Une solution respectant le bien-être animal a été adoptée par différentes autorités communales. Celles-ci placent des colombiers où les œufs sont régulièrement enlevés et remplacés par des œufs en plâtre. De plus, les pigeons sont uniquement nourris dans ces colombiers et il est interdit de nourrir les animaux ailleurs. Cela permet de les concentrer aux endroits où leur présence n'est pas dommageable tout en réduisant leur reproduction et en les éloignant des lieux où ils sont indésirables. Cette solution semble efficace. Il faut cependant investir dans une campagne de sensibilisation vis-à-vis des habitants au moment de l'installation de ces colombiers puisque c'est un peu comme le cas des sangliers, ici sur les hauteurs de Wépion et ailleurs, d'aucuns se plaignent à juste titre de la présence des sangliers et d'autres voisins nourrissent régulièrement ces mêmes sangliers. D'où quelques difficultés de régler le problème entre ceux qui trouvent que ces sangliers sont insupportables et ceux qui les nourrissent.

Au niveau des pigeons, il y a aussi ce phénomène sympathique dans certaines villes où on leur jette des mies de pains, les emmenant évidemment à se localiser dans des endroits où ils ne sont pas toujours les bienvenus.

Pour les communes, le plus simple, c'est de se dire qu'il y a des éléments techniques et bien sûr on le fait assez régulièrement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse.

Si je peux avoir la copie écrite, cela me ferait plaisir.

Pour l'information que j'ai eue, c'est vrai qu'il n'y a pas de cadre légal, la loi de la chasse, la loi de la nature, privilégier le contact avec l'administration pour essayer de trouver des solutions au cas par cas.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA CUEILLETTE DES PLANTES SAUVAGES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la cueillette des plantes sauvages».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est le printemps et on voit le long des chemins des vendeurs de jonquilles. S'il est vrai que si cette période est très intéressante à vivre, il y a quand même pas mal d'interpellations de protecteurs de la nature qui s'adressent à vous concernant la cueillette de plantes sauvages.

Tous, nous avons un jour ou l'autre cueilli un bouquet de fleurs sauvages. Quoi de plus normal d'ailleurs? Mais là où la pratique devient problématique c'est quand des équipes organisées débarquent en forêt et font une véritable opération de nettoyage de telle ou telle espèce, que ce soit des fleurs ou des champignons et, bien entendu, dans un but lucratif.

Il faut se rendre parfois le long de certains sentiers de promenade pour observer le carnage opéré, comparable au passage d'une compagnie de sangliers parfois, et une mise à nu de certains sites.

Monsieur le Ministre, ce type d'opération de ramassage est-il fréquent en Wallonie? Quels sont les services chargés de contrôler ces pratiques? Estimez-vous que la législation actuelle, et je pense particulièrement au Code forestier et à la loi sur la conservation de la nature, est suffisante? Envisagez-vous des modifications? Le cas échéant, lesquelles?

Pour terminer en atténuant un peu le propos, je dirais que la cueillette fait partie de nos traditions et, d'une manière générale même, de l'éducation de nos enfants à la nature. Je participe avec beaucoup de plaisir avec mes enfants encore maintenant à ramasser des myrtilles, à cueillir des muguets, à glaner des framboises, des mûres afin d'en faire des confitures, et c'est vraiment un plaisir, même si je ne vais pas avec cinq seaux.

Je crois qu'il y a dans tout ce qui est nature une sorte d'harmonisation de son utilisation et aujourd'hui c'est vrai, un cadre qui serait légistiquement trop restrictif, empêcherait vraisemblablement ce plaisir qui est le nôtre, de nous balader en nature et ce n'est sûrement pas mon but.

Maintenant, je crois que notre responsabilité est de permettre la pérennisation des espèces. Quand je vois qu'il y a, dans la région où j'habite, des orchidées extraordinaires qu'on essaie de protéger, des hellébores, etc, qui font aussi, outre les jonquilles, parfois l'objet d'arrachages alors qu'elles sont vraiment essentielles pour la pérennisation de ces espèces, je ne peux qu'être choquée. La flore fait la beauté de notre printemps, de notre été, de notre automne en Région wallonne.

À bientôt pour les colchiques. Merci déjà de votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci à Mme Fassiaux-Looten. C'est vrai, cette question a fait l'objet de beaucoup d'articles de presse ces derniers jours.

J'ai le plaisir de vous rappeler que le nouveau Code forestier a repris expressément dans son article premier la finalité sociale parmi les fonctions de la forêt. Il convient effectivement d'ouvrir la forêt au citoyen mais dans le respect de la nature.

La cueillette de fleurs ou de champignons fait partie des activités de loisirs, de découverte aussi de la nature et d'apprentissage, permises par le Code forestier pour autant qu'on parle d'une récolte d'une petite quantité, effectuée pour des besoins purement personnels et sans but commercial.

Le droit du propriétaire doit être respecté. C'est ainsi que l'article 50 du Code stipule que tout prélèvement ne peut avoir lieu sans le consentement du propriétaire. L'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 fixe la quantité maximum autorisée à deux poignées pour les fleurs et l'équivalent d'un

seau de 10 litres pour les champignons, par personne et par jour.

Concernant les forêts domaniales, l'autorisation de récolte des fleurs, champignons et petits fruits est généralisée.

Par contre les communes peuvent adopter un règlement autorisant le prélèvement dans les bois dont elles sont propriétaires. Elles peuvent donc avoir avec un règlement particulier.

Par ailleurs, pour les espaces boisés ou non, la loi sur la conservation de la nature, à l'article 3, assure la protection de nombreuses espèces végétales avec l'interdiction de les récolter, détenir, vendre ou acheter.

La détérioration ou la destruction intentionnelle des habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie est également interdite.

Aujourd'hui, les 468 agents statutaires des services extérieurs de la DGARNE veillent au respect de ces dispositions et ont la faculté de verbaliser tout contrevenant. En fonction du Code forestier, tout abus est passible d'une amende de 137,50 à 550 euros, doublée si celle-ci est constatée entre le 1er mars et le 30 juin.

Quant aux infractions à la loi sur la Conservation de la nature, elles peuvent faire l'objet de poursuites pénales, de 8 jours à 6 mois de prison et/ou d'une amende de 100 à 100 000 euros, d'amendes administratives, de 50 à 10 000 euros ou d'une transaction de 150 euros.

Tant le nouveau Code forestier que la loi sur la conservation de la nature assurent donc une protection suffisante du milieu tout en permettant les pratiques traditionnelles, acceptables, pédagogiques, de la cueillette.

Je crois qu'il faut raison garder. Je tiens à dire, et je ne veux pas faire peur à toutes les personnes qui vont, après autorisation effectivement, ou dans des bois domaniaux cueillir des fleurs. S'ils respectent les dispositions que je viens de rappeler ici, il n'y a aucun problème. Maintenant j'ai demandé aux agents d'être très attentifs à cela, à toute période, il convient d'éviter les commercialisations, à grande échelle surtout. On a vu cela avec les mousses davantage qu'avec les jonquilles, où des amis ayant franchi la frontière hollandaise venaient chercher d'énormes quantités de mousse en détruisant de manière importante les habitats naturels et en saccageant pas mal d'endroits. Ils ramenaient ces mousses aux Pays-Bas et cela se retrouvait chez les fleuristes chez nous sous forme de paquets et de pots. Cela est évidemment insupportable et il faut pouvoir sanctionner ce type de comportement de manière très forte. Cela demande d'ailleurs des techniques « policières » différentes que simplement se promener pour vérifier si tout est en ordre. Cela exige quelques autres techniques, et nous y sommes arrivés par le passé, via notamment des recoupements d'informations. Je ne peux pas en dire davantage.

C'est peut-être là le message principal. Ne stressons pas tout le monde non plus. Il fait. On peut cueillir de façon raisonnable des fleurs en respectant les habitats, les sentiers et chemins. Je ne voudrais pas priver tout un chacun de ce plaisir. Hier encore, on m'a interpellé en me disant qu'il y avait des promeneurs qui non seulement ramassaient des jonquilles partout, mais en jetaient la moitié sur la route en repartant. Ce sont là naturellement des comportements intolérables et qu'il faut pouvoir clairement sanctionner.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse qui est très raisonnée et qui participe d'une harmonie entre l'écosystème que nous essayons de préserver, de la faune et de la flore qui font la richesse de notre Région wallonne. N'oublions pas que la forêt, le tourisme sont aussi des vecteurs économiques de notre région et à ce titre, je crois que nous devons rester, les uns et les autres, très attentifs au niveau communal, régional, sans mettre une pression inutile et une corde au cou à tous les promeneurs. Se balader dans un vallon plein de jonquilles est quelque chose de très agréable mais au-delà de cela, il faut qu'on ait chacun un comportement civique, dans le respect de ce qui fait notre avenir à tous.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DIMINUTIONS DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les diminutions des populations de chauves-souris ».

La parole est à M. Saint Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, beaucoup d'indicateurs convergent pour démontrer l'ampleur de la perte de biodiversité dans notre région. Parmi ceux-ci, la situation des chauves-souris doit retenir notre attention. En plus des menaces bien connues que sont la disparition de leurs zones de chasse et la raréfaction de leurs gîtes d'été et d'hiver, la maladie du nez blanc apparaît comme nouveau facteur de préoccupation.

Les chiroptères sont un maillon important de l'équilibre écologique. Rappelons que leur régime alimentaire contribue de manière on ne peut plus naturelle à la régulation du nombre d'insectes. Une chauve-souris de taille moyenne en consomme environ un kilo par an ! C'est mieux que les insecticides !

Et pourtant, les tableaux de bord proposés par les indicateurs de l'état de l'environnement wallon montrent que la plupart des espèces dont les populations ont été recensées sont en danger, cinq espèces sur dix, voire en danger critique pour deux espèces sur dix. Le site internet de Plecotus, groupe de travail « chauves-souris » constitué au sein de Natagora, illustre cette situation préoccupante avec l'exemple le plus frappant qui est le cas du petit rhinolophe. On estime que sa population s'élevait à 300 000 individus en Belgique en 1950 et qu'il n'en resterait aujourd'hui plus que 200.

La banalisation des paysages est identifiée comme l'une des causes majeures de ce déclin. Les solutions à apporter à ce phénomène sont complexes. Nous l'avons déjà évoqué lors de questions précédentes autour du thème de la biodiversité. La Région wallonne a cependant pris des mesures de protection et soutenu des initiatives pour tenter d'enrayer ce phénomène.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser un bilan des mesures qui ont été mises en place pour lutter contre le déclin des chauves-souris ? Disposez-vous d'indicateurs qui permettent de quantifier les résultats obtenus ?

Pouvez-vous également nous dire quel suivi de la maladie du nez blanc est effectué en Région wallonne, afin de la détecter rapidement et, le cas échéant, de pouvoir tenter d'y remédier le plus rapidement possible afin d'éviter les gros soucis que l'on constate de l'autre côté de l'Atlantique ? Le graphe présentant le statut IUCN des différentes espèces, issu du tableau de bord 2010, de l'état de l'environnement wallon, montre que sept espèces de chauves-souris sur dix-sept portent le statut « *data deficient* ».

Ce manque de données est interpellant et nous semble être un signe de déficit en matière d'inventaire. Pouvez-vous nous dire quelles mesures sont prises afin d'assurer aux chauves-souris un niveau de suivi similaire aux autres groupes biologiques et préciser quels seront les intervenants sollicités pour ce faire ?

Cette nouvelle question sur le thème de la biodiversité vise à rappeler l'urgence pour la Région wallonne de prendre des initiatives volontaristes et déterminantes pour la sauvegarde de la diversité naturelle. À l'instar de ce qui se passe avec les chauves-souris, les observateurs sont affligés à la lecture des statistiques qui découlent des divers recensements. Mais leur révolte momentanée laisse souvent rapidement place à un sentiment d'impuissance face à l'ampleur des modifications qu'il faudrait apporter dans les habitudes de gestion et de protection des habitats naturels, d'une part, et dans l'utilisation des pesticides, et là, nous sommes dans l'actualité, tant par les particuliers que par les professionnels, par ailleurs.

Une régulation beaucoup plus stricte de la commercialisation de ces derniers semble être l'initiative la plus marquante que pourraient prendre les pouvoirs publics.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire quelles sont les initiatives supplémentaires que la Région wallonne pourrait prendre en matière de réduction de l'utilisation des pesticides ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Comparée à la situation des années 50, la diminution des chauves-souris est effectivement très importante et inquiétante. Toutefois, comme vous le soulignez, de nombreuses mesures ont été prises tant au niveau des gîtes d'hivernage que des gîtes d'estivage et des milieux de chasse des chauves-souris.

Parmi ces actions, on peut citer :

- la création de réserves naturelles ;
- les mesures de protection pour les cavités souterraines d'intérêt scientifique ;
- l'Opération Combles et Clochers ;
- la restauration de terrains désignés comme sites Natura 2000 ;
- le plan d'action « Petit Rhinolophe » ;
- le projet Interreg « Lorraine » ;
- l'amélioration générale du potentiel d'accueil de la vie sauvage.

Plus de 1 800 000 euros ont été spécifiquement consacrés à la protection des chauves-souris ces 15 dernières années.

La protection des milieux souterrains et plus spécifiquement la réglementation de leur accès commencent à porter ses fruits. On observe depuis peu un changement de comportement de plusieurs espèces sensibles au sein de ces milieux protégés : le grand murin, le vespertilion des marais, le vespertilion à moustaches et le grand rhinolophe.

Des individus retrouvent un comportement grégaire, perdu dès le début des années 60 du fait des dérangements occasionnés par les activités récréatives en milieu souterrain.

Les chauves-souris sont, contrairement à ce que l'on peut parfois croire, très régulièrement suivies puisqu'on dispose de très longues séries d'observations. Certaines cavités sont suivies annuellement depuis près de 50 ans et un suivi annuel est organisé sur un vaste réseau de sites en collaboration entre le DNF, le Département de l'étude du milieu naturel et agricole et le groupe de travail Plecotus. Ce dernier reçoit d'ailleurs une subvention annuelle de 34 000 euros pour cette contribution.

Si certaines données manquent au niveau des indicateurs relatés dans le tableau de bord de l'environnement, il ne s'agit pas d'un manque de suivi mais celui-ci s'explique, soit parce qu'il s'agit d'espèces particulièrement rares, peu détectables ou difficiles à identifier, soit parce qu'elles n'hibernent pas en milieu souterrain et sont plus difficiles à recenser.

Les recensements actuels donnent déjà une bonne indication de la tendance générale d'évolution. En raison de la quiétude dont les chauves-souris ont besoin, tant en hibernation qu'en période de reproduction, il serait d'ailleurs contre-indiqué d'augmenter la pression de recensement. Même s'il est tentant pour les amateurs de chauves-souris de multiplier ces recensements, la protection doit primer.

En ce qui concerne la maladie du nez blanc, des contrôles sont réalisés en fin d'hivernage. Un cas confirmé a été détecté l'hiver dernier et deux cas suspects ont été relevés cette année et l'analyse est toujours en cours. La situation est suivie et ne révèle jusqu'à présent pas de danger pour nos chauves-souris européennes.

Au-delà de cela, ce sont des mesures essentiellement de constats, d'observation de restauration d'habitats, d'amélioration des réserves alimentaires aussi pour les chauves-souris, je rappelle que les chauves-souris sont aussi des pollinisateurs, on ne le dit pas suffisamment.

Ce qui me paraît le plus important, c'est la réduction drastique de pesticides. Différentes mesures ont été mises en place sous mon impulsion pour restreindre au *maximum* l'utilisation de ces pesticides par les pouvoirs publics en Wallonie, mais aussi par les propriétaires privés. Avec le Code forestier, puisque c'est l'interdiction des pesticides en forêt, Natura 2000 avec des restrictions très fortes d'herbicides, et le soutien accru aux mesures agri-environnementales, on a vu une diminution importante au niveau des agriculteurs. On doit encore le constater ailleurs.

Il y a dix points. Je vais vous remettre cela. Vous aurez tous les éléments au niveau des pesticides, ce qui a été fait. Il y a le plan Maya, il y a les bords de route, *et caetera*. Vous connaissez déjà toute une série d'éléments. Les sanctions liées aux infractions environnementales, c'est plutôt là qu'il faut pouvoir agir aussi. On doit agir sur deux plans, l'aspect de tout ce qui agresse finalement les chauves-souris, le dérangement, les pesticides, les herbicides et, par ailleurs, la restauration des habitats qui permettent aux chauves-souris d'avoir des endroits de quiétude et qui correspondent à leurs habitats classiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Les chauves-souris ne sont pas l'espèce la plus sympathique de notre faune. Elles ont par ailleurs alimenté beaucoup de peurs par le passé. On raconte beaucoup d'histoires sur les chauves-souris, mais gagnent certainement à être connues. Plus on en apprend sur les chauves-souris, plus on se rend compte qu'elles sont un allié et un maillon important de la biodiversité.

J'entends bien qu'il y a une difficulté technique, évidemment, dans le ressencement. Ce sont des animaux qui ne se laissent pas facilement repérer, ni approcher et, qui plus est, peuvent être dérangés quand on les approche. J'ai bien entendu votre message à ce propos-là.

Ceci dit, la question que je vous posais était de voir s'il y avait des résultats qui étaient obtenus dans toutes les mesures, que vous avez d'ailleurs détaillées longuement, de protection. Je ne vous ai pas entendu sur ce sujet, mais probablement que c'est lié justement à cette difficulté technique.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On va faire des ressencements, mais des ressencements se poursuivent. Il faut laisser un peu de temps au temps, d'une part, et il y a

la difficulté de ressencement, comme je vous le disais, des espèces hors cavités souterraines.

M. Saint-Amand (Écolo). – Bien sûr.

L'idée de ma question, Monsieur le Ministre, c'est simplement de dire que si la Région wallonne est volontariste, cela on ne peut vraiment pas dire le contraire, vous avez cité le nombre de mesures qui sont mises en place, à un moment donné, est-ce prématuré, cela je vous en laisse juge, il faut pouvoir se demander si tout ce qu'on a mis en place estprobant ? Si cela apporte réellement des résultats ?

Concernant les pesticides, vous avez parlé de toute une série d'actions volontaristes en la matière, notamment du côté des pouvoirs publics, mais aussi d'autres secteurs d'activité.

Si le constat est fait que malgré tous ces efforts, malgré tout ce qui a déjà été mis en place, on n'arrive pas à enrayer la régression des populations de chauves-souris, probablement qu'il faut alors prendre des mesures encore plus sévères et encore plus draconiennes.

C'était cela l'objet de ma question. Je ne suis certainement pas déçu par votre réponse et ne doute absolument pas de votre volonté d'aller dans le sens de ces mesures de protection.

Je vous remercie pour le document que vous m'avez remis et qui apporte un complément d'information par rapport à votre réponse orale.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA VALORISATION DES FOUILLES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la valorisation des fouilles de la cathédrale de Tournai».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, où se nichent les chauves-souris ? Dans les églises et les cathédrales, Madame la Présidente.

Je souhaiterais vous questionner sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je veux parler de la restauration de la cathédrale de Tournai et d'un de ses corollaires, la mise en valeur des fouilles qui y ont été menées. Celles-ci ont été menées à leur terme l'été dernier et la question de l'exploitation de ce qu'on y a découvert se pose encore.

La cathédrale de Tournai fait l'objet d'un classement dès 1936, à l'aube de la prise de conscience de l'intérêt des monuments historiques. En 1993, elle est reprise sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie et en 2000, l'UNESCO lui reconnaît le titre de patrimoine mondial de l'humanité. Son importance dépasse largement les frontières de la Wallonie picarde et même de la Belgique. De plus, la richesse de son architecture, de ses décors, de ses œuvres d'art ne peut laisser personne indifférent, ni vous, ni moi, Monsieur le Ministre.

Dans ce contexte, les importants financements qui ont pu être dégagés par la Wallonie en vue de restaurer entièrement l'édifice se justifiaient naturellement, tout comme les longues mais nécessaires fouilles archéologiques préalables aux travaux de restauration. Celles-ci ont permis de mettre à jour les découvertes que vous savez. Je ne vais pas retracer ici l'histoire de la cathédrale, ni celle des fouilles.

Je vous ai déjà questionné à plusieurs reprises à ce propos.

Nous savons qu'un budget de 500 000 euros a été prévu pour le recouvrement des fouilles et que recouvrement ne veut pas nécessairement dire ensevelissement.

Il a donc été demandé à l'auteur du projet de chiffrer d'une part le coût d'un ensevelissement et d'un recouvrement et, d'autre part, le coût d'un recouvrement sans ensevelissement, par conséquent avec mesures de protection des vestiges.

Vous indiquez d'ailleurs qu'un complément de valorisation touristique serait nécessaire.

Ainsi, en ce qui concerne la mise en ordre intérieur de la cathédrale, le comité de pilotage a décidé qu'une demande de financement en équipement touristique pourrait être introduite auprès du Ministre en charge du Tourisme à hauteur de 620 000 euros pour les techniques spéciales et une partie du mobilier nécessaire.

Monsieur le Ministre, un an après ma dernière question sur le sujet, j'aimerais faire le point sur ce dossier. Quelles sont les évolutions qui ont été enregistrées ? Quelles sont les perspectives ?

J'interrogerai également le Ministre en charge du Tourisme, M. Furlan, mais pouvez-vous d'ores et déjà nous indiquer comment vous avez collaboré avec lui sur ce dossier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est toujours un plaisir de répondre à M. Senesael et singulièrement lorsqu'il s'agit du véritable joyau que constitue la cathédrale de Tournai, patrimoine mondial, un statut qui implique évidemment toute une série d'obligations et un nécessaire devoir de vigilance et de bienveillance, qui est apportée d'ailleurs par M. Senesael lui-même. Il y veille.

En effet, il faut savoir que pour l'UNESCO, l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial n'est jamais acquise définitivement. Nous devons rendre des comptes sur l'ensemble des aspects que requièrent la gestion et la mise en valeur d'un tel patrimoine.

Pour ce qui concerne les aspects de conservation et de restauration du monument, je pense que notre action est adéquate. Les travaux sont en cours et bien en cours.

En ce qui concerne la gestion et la mise en valeur des vestiges archéologiques découverts qui, pour rappel, datent des époques gallo-romaines et mérovingiennes, un important travail de recadrage a été réalisé à ma demande.

Comme vous l'indiquez, les fouilles se sont achevées à la fin de l'été dernier. Elles sont en fait des compléments de dégagements réalisés en fonction des travaux en cours qui concernent notamment la mise en place d'une dalle en béton pour refaire et consolider le sol des nefs romanes. Ces dégagements étaient indispensables et sont restés assez limités.

Dans ce cadre, étant donné le potentiel de ces vestiges et la qualité du patrimoine mondial de la cathédrale, j'ai demandé d'envisager leur conservation dans le cadre d'une approche touristique plus globale. J'ai demandé cela il y a un an.

Lors du comité de pilotage, j'ai d'ailleurs été sur place ; mon collègue en charge du Tourisme, via son représentant, a abondé dans le même sens. Les montants budgétaires évoqués alors l'étaient à titre indicatif, mais cette estimation était nécessaire pour fixer un cadre raisonnable à l'élaboration de cette valorisation touristique et pédagogique, à laquelle je tiens.

Une esquisse de projet de valorisation des vestiges sous les nefs romanes de la cathédrale a été réalisée. Elle reste à ce jour incomplète.

Aussi, avec le Département du patrimoine, l'intercommunale IDETA, qui coordonne les différents acteurs sur place, travaille pour l'instant à l'élaboration d'un projet cadre de valorisation touristique de la cathédrale. Le comité de pilotage sera d'ailleurs sollicité très prochainement pour débattre de la stratégie et des nouvelles propositions.

Pour moi, la cathédrale, il y a effectivement l'aspect patrimoine, vous l'aurez bien compris, mais il y a l'aspect pédagogique, touristique, très important, qui va se retrouver consolidé dans les prochaines semaines ou les prochains mois avec toute une série d'éléments très concrets. C'est un des atouts de Tournai, ce n'est pas le seul, il y en a d'autres à venir, d'ailleurs.

Dans l'espace, pour moi, patrimoine et tourisme, toute cette partie du Hainaut entre Mons et Tournai, et d'autres communes bien sûr, peuvent jouer cette carte du tourisme du patrimoine, qui n'est pas la carte principale, mais elle est importante, du tourisme en Wallonie. C'est une carte qu'on doit évidemment faire avancer.

Nous travaillons main dans la main, évidemment, avec le Ministre Furlan sur ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'état d'avancement de ce dossier que vous avez précisé.

Comme vous, je soutiens en tout cas la formule d'une adéquation et d'une osmose la plus complète possible entre tourisme et patrimoine, plus particulièrement dans le cas du « dossier cathédrale » puisqu'on sait que le développement touristique tournaisien et de son *hinterland* est basé fortement sur son patrimoine exceptionnel.

Je pense que ces collaborations ne peuvent être que positives pour la Wallonie picarde.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,

SUR
«LE PROJET «AUTOROUTE-FM WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le projet «autoroute-FM wallonne»».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai découvert dans la presse «L'autoroute-FM wallonne». Je me suis dis: quelle bonne idée, ce Lutgen. Je me dis que c'est pas mal mais, comme vous le savez, j'ai un petit peu suivi les débats sur les fréquences et le plan ...

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Cela m'a valu quelques amis dans le secteur.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Quelques critiques aussi.

Je me dis que l'idée n'est pas mauvaise, mais vous le dites d'emblée dans votre article de presse que, forcément, et heureusement, il y a un contact et une concertation qui est prise avec la Ministre de l'Audiovisuel, puisque l'attribution du plan de fréquences, si elle a permis d'assurer une certaine sécurité juridique pour toute une série d'opérateurs radios, il y a des opérateurs radios qui ont été évincés de ce plan de fréquences.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de problèmes dans le cadre de ce qu'on appelle l'optimisation des fréquences qui pose problème à des opérateurs, à des radios indépendantes, à des groupes plus importants. Quel est le problème en Communauté française? C'est qu'au départ, le Gouvernement de la Communauté française, et pour moi c'est un tort, a évidemment privilégié le service public et la RTBF en gardant une trop large part de la bande FM au service public, ce qui a fait que les opérateurs privés se sont vus privés de fréquences, c'est le cas de le dire, ou alors l'optimisation de certaines fréquences n'est pas là. Il y a, par exemple, des radios indépendantes qui, même d'un point de vue économique, sont menacées aujourd'hui parce qu'on n'arrive pas, évidemment, à vendre de la publicité, unique source de financement, parce que la qualité d'écoute et le confort d'écoute est absolument catastrophique.

L'idée est bonne, mais les fréquences sont déjà trop peu importantes. Pour certaines fréquences, le confort d'écoute est mauvais. J'ai fait un peu l'exercice en me disant: partons du principe 107.7. Cela veut dire que, pour avoir un confort d'écoute partout en Communauté française, en Wallonie et à Bruxelles, il faut libérer les fréquences allant du 107.4 au 107.9. J'ai un peu fait l'exercice et il y a une carte de Bruxelles, je vous la montre, comme cela vous voyez bien, Bruxelles-Wallonie avec toute une série de fréquences, et donc de radios menacées.

40 fréquences, 40 radios locales sont menacées. Cela va des réseaux avec Nostalgie, NRJ, RTL, Contact, des réseaux qu'on appelle des réseaux provinciaux comme Must FM ou des radios indépendantes.

Quand on voit le nombre de fréquences concernées, c'est assez interpellant parce que si c'est évidemment pour menacer toute une série d'autres radios, ce n'est pas l'objectif que vous poursuivez.

Par ailleurs, outre le fait d'avoir des problèmes avec des autres radios, on pourrait aussi avoir des problèmes avec la communauté flamande ou la communauté germanophone puisque, je suppose, le but est bien d'avoir aussi ce système partout en Wallonie.

Vous mentionnez aussi — et cela c'est un débat d'avenir et j'ai déposé une proposition de résolution à la Communauté française sur la radio numérique et le passage à la radio numérique, véritable défi, pour moi une obligation, obligation aussi sur le plan socioéconomique pour que des opérateurs puissent aujourd'hui continuer à avoir ce confort d'écoute — le fait que le problème d'optimisation concerne Bruxelles mais aussi la Wallonie.

Pourquoi ne pas réfléchir à ce type de radio dans le cadre du passage au numérique? Ce sera d'ailleurs un passage qui se fera de façon transitoire, tout le débat est européen.

Y aura-t-il une date ultime pour qu'en Europe toutes les radios passent de l'analogique au numérique? Ce n'est pas exclu. Ce serait peut-être la meilleure formule puisque dans certains pays on avance plus rapidement que dans d'autres.

Mais là se poserait la même question que sur la bande FM. Je pense que c'est une radio qui devra être sur le quota, prendre sur les fréquences accordées au secteur public car il y aura de la place pour de telles fréquences, mais le canal réservé à cet usage, il faudra qu'il le soit bien sur l'espace réservé au service public, l'espace dédié au service public étant largement suffisant, c'est un arrêté du gouvernement de 1998 réservant 75% du premier bloc numérique.

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas lancé cette idée sans l'avoir préparée.

Je voulais en savoir plus sur l'état d'avancement de ce projet. Qu'en est-il de la concertation avec la ministre de la Communauté française en charge de l'Audiovisuel ?

De même, le ministre flamand en charge de l'Audiovisuel a-t-il également été informé de ce projet ? Car à un moment donné, je sais qu'on vit dans un pays de plus en plus absurde, un tel projet mérite une réflexion sur l'ensemble du pays.

Vous avez parlé d'un groupe de travail. Les radios ne souhaitent pas beaucoup réagir aujourd'hui. Je sais aussi qu'elles sont relativement inquiètes par rapport à certaines fréquences.

Qui compose ce groupe de travail ?

Par rapport à l'info trafic, puisque c'est ce que vous voulez mettre en place, en quelque sorte avoir une radio qui a le monopole de l'info trafic. Or, les deux principales radios qui font déjà de l'info trafic, c'est le service public, la RTBF et BEL-RTL. D'autres le font mais pas de façon aussi complète que ces deux radios.

Cette nouvelle radio aura-t-elle le monopole de l'information routière ?

Avez-vous pris contact avec les organisations représentatives du secteur comme Touring ?

Je souhaitais avoir plus d'explications par rapport à ce projet que je trouve légitime. Vous comparez, vous prenez l'exemple français, c'est un système qui fonctionne bien, mais qui est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans notre pays par rapport à une radio analogique. Il y a le problème de capacité des fréquences et aussi de qualité d'écoute et de confort d'écoute, ce qui est important pour les auditeurs de la Communauté française.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je voudrais remercier M. Jeholet pour sa question.

Je crois que nous nous rejoignons sur les objectifs à atteindre et sur l'aspect d'une meilleure mobilité. Et donc, que la communication au niveau de la mobilité et de la sécurité, est primordiale pour l'ensemble des usagers.

À travers ce projet de radio d'informations routières, il y a toute une série d'objectifs de sécurité, mais aussi des objectifs touristiques de valorisation du patrimoine, de l'image de la Wallonie.

Il est essentiel que les usagers du réseau routier wallon puissent disposer en temps réel d'informations circonstanciées sur l'état du réseau, au niveau de la congestion, des répercussions des chantiers sur la mobilité, au niveau des intempéries. La mise en place d'un service radio d'informations routières nous permettrait de disposer d'un outil performant et utile de gestion du trafic, notamment dans les moments de difficultés qu'on a pu connaître durant cet hiver. De ce point de vue, le canal radio est non seulement très démocratique mais aussi très efficace.

Comme vous le savez, ce projet n'est pas sans question importante sur le plan technique. Il faut souligner un point. Je sais qu'il y a un journal qui a repris l'information en indiquant le 107.7, j'avais pourtant précisé à plusieurs reprises aux journalistes que j'avais eus en ligne que je ne déterminais pas le canal comme cela. Le 107.7, c'est parce que c'est comme cela en France, mais sur la fréquence précise, c'était abusif de titrer la dessus puisqu'il n'y a pas de plage réservée.

J'en ai parlé lors de notre gouvernement conjoint Communauté française — Région bruxelloise — Région wallonne.

Nous avons chargé la SOFICO de créer un groupe de travail qui doit remettre pour le 15 septembre prochain une étude sur les différentes possibilités d'options technologiques envisageables. La France, par exemple, utilise la technique du réseau Isofréquence Synchrone. C'est un réseau d'antennes situées le long des axes routiers à des intervalles de quelques kilomètres et qui assurent une diffusion linéaire, ce qui permet d'éviter de venir énerver les autres fréquences dans des endroits qui sont proches, puisqu'il y a une proximité très forte entre l'information et une antenne. On ne dérange *a priori* personne ou très peu de monde, mais le groupe de travail doit déterminer combien d'autres radios pourraient être perturbées par ce système.

Le développement du DAB aussi, donc la radio numérique, ouvre de nouvelles perspectives qui sont déjà largement exploitées dans d'autres pays, en Suisse, au Royaume-Uni, en Norvège où, d'ailleurs, on prévoit la fin de la FM en 2017 sauf pour les radios locales.

Dans le groupe, il y aura la Communauté française représentée par ma collègue Mme Laanan.

Il comprendra aussi des représentants de l'Agence wallonne de la télécommunication, du Conseil supérieur de l'audiovisuel, du Service technique de la Communauté française pour l'audiovisuel et les multimédias, de la Région bruxelloise, ainsi que les experts qu'il paraît utile d'associer aux travaux.

On va d'abord travailler comme cela, ça n'empêche pas d'avoir des discussions. J'ai écrit à plusieurs reprises pour qu'on puisse se rencontrer avec les autres ministres des travaux publics. Ce point sera aussi mis à l'ordre du jour pour essayer d'avoir une harmonisation et un projet commun au niveau belge, mais cela ne nous empêche pas d'avancer pour l'instant sur ces aspects techniques.

À ce stade, les travaux portent sur l'étude des options technologiques qui sont différentes, il faut pouvoir apprécier coûts, efficacité et performance pour chacune de ces options.

Les acteurs de terrain au niveau de la mobilité, de la sécurité routière seront aussi représentés au futur Conseil supérieur de la sécurité routière. Ce conseil sera évidemment informé et associé ultérieurement à la discussion, notamment sur la définition des modalités opérationnelles, du contenu des missions, des collaborations et des partenariats.

Vous avez aussi rappelé qu'il existe chez nous, en Wallonie et en Communauté française, des services d'info trafic. Reconnaissons qu'ils n'émettent qu'en français et sur des fréquences qu'il faut connaître ou parfois trouver. Cela étant, la plupart des véhicules sont équipés de radio avec recherche automatique de fréquence et d'adaptation, mais ce n'est pas toujours le cas. Cela ne permet pas de toucher les nombreux usagers étrangers en transit sur notre réseau régional ainsi que les usagers qui n'utilisent pas régulièrement leur autoradio.

Or, je reviens sur deux exemples. Un exemple au niveau touristique. C'est clair que d'avoir de l'information en anglais, en néerlandais ou en allemand de façon régulière pour vanter les mérites de la région comme c'est le cas en France, avec parfois des reportages sur un gîte, une attraction, un autre élément sur le 107.7 lorsqu'il n'y a pas d'urgence de mobilité, puisque la mobilité et la sécurité routière priment sur toute autre information sur le 107.7 français, cela permet aussi de valoriser ce type d'activité chez nous.

Deuxième exemple, reprenons l'interdiction au niveau de la circulation des camions. On m'a beaucoup fait le reproche de ne pas informer dans d'autres langues. Sur des panneaux à messages variables où le nombre de caractère est limité, on peut le faire en anglais, en néerlandais, mais en dehors de ça, pour des messages plus pointus, c'est assez compliqué. La radio permet d'avoir une flexibilité, une rapidité d'exécution très grande.

En France, la fréquence spécifiquement dédiée à l'info trafic est rappelée régulièrement le long du réseau. L'exemple français nous montre aussi qu'on peut aller vers d'autres types d'informations. J'en ai expliqué quelques-unes.

Il y a aussi l'animation, tout l'aspect pédagogique au niveau de la sécurité routière, la valorisation des aires autoroutières, les conseils des départs en vacances, les conseils pour rouler de façon prudente et économe, les recommandations au niveau de la promotion de haltes culturelles intéressantes, de la valorisation de nos festivals, et toute une série d'éléments comme ceux-là qui sont aussi importants.

L'étude ne doit pas être considérée de manière exclusive mais doit s'intégrer à ce qui existe déjà ou sera développé dans le cadre de notre stratégie de sécurité routière, en complément des autres canaux d'information. J'ai parlé des panneaux à messages variables mais aussi la diffusion de messages courts via les systèmes gps par exemple. Un travail important sera aussi mené pour optimaliser la récolte et le traitement des données en temps réel pour être le plus performant possible même s'il y a déjà une bonne performance notamment au niveau du centre PEREX.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer et j'ai pris un peu de temps, je m'en excuse, Madame la Présidente, mais M. Jeholet a faim, alors il faut lui donner à manger. Il était difficile d'être complet, le plus complet possible. On aura rendez-vous dans quelques mois. Sachez que l'exclusivité au niveau des informations publiques n'existe pas et on ne peut pas mettre en œuvre une exclusivité donnée à de l'information de ce type.

Maintenant, on verra avec les opérateurs aussi. Je les rencontrerai le moment venu, pour voir s'ils sont un peu, beaucoup, passionnément, intéressés par ce type de projets. Si j'en crois quelques éléments qui sont revenus jusqu'à moi, il y a un intérêt qui est peut-être de l'inquiétude, vous l'avez souligné. Quant à moi, je transforme cette inquiétude en intérêt important de leur part, sachant que c'est un des éléments importants, la mobilité au niveau des radios. Ce n'est pas pour rien qu'ils font des flashs avec plus ou moins de qualité et de bonheur.

Cela permettra aussi d'éviter des systèmes plutôt imparfaits. Nous avons eu des exemples et on en a encore quelques-uns, un peu moins évidemment puisque l'actualité n'est plus tout à fait la même et heureusement. C'est vrai que ce sont les usagers qui alimentent parfois des informations au niveau de la radio, mais avec une imperfection au niveau de la

qualité de l'information, voire de l'information qui n'est pas recoupée, qui n'est pas vérifiée !

Un bel exemple était celui d'un jeudi matin où une radio, et je ne la citerai pas, disait depuis sept heures du matin, qu'il fallait que j'interdise les camions en Province du Hainaut parce qu'il y avait des usagers qui envoyaient des messages de cette sorte. J'ai tenu bon, mais je peux vous dire que la pression était quand même relativement forte.

Donc, à l'idée d'avoir un endroit où il y a de l'information qui est recoupée, en associant l'ensemble des acteurs, la police fédérale, la police de la route, les acteurs administratifs, pour avoir de l'information la plus pointue et rapide, performante possible pour l'ensemble des usagers, je dis oui évidemment. Croyez bien que des différentes options techniques que j'ai évoquées, il faudra prendre le couloir le plus intéressant pour notre région, pour la Communauté française plus largement, et si possible au niveau belge. J'envisage très clairement, j'en ai parlé avec différentes personnalités françaises ou grand-ducales, de pouvoir s'associer aussi à de l'information notamment pour ceux qui vont vers la France, vers le Grand-Duché de Luxembourg ou vers d'autres pays pour que nous puissions avoir des échanges d'informations entre ces pays-là. Il est clair que si vous démarrez de Verviers ou de Herve pour être plus précis et que l'on vous donne uniquement des informations sur le réseau alors que vous allez rejoindre votre famille après trois semaines de négociations dans le sud de la France et que vous n'avez pas les informations sur ce qui se passe à Luxembourg ou à Nancy, cela vous manquera et vous ne serez pas heureux dans votre voiture.

Il est clair que cet échange d'informations intéresse les Français et les Grands-ducaux aussi ; il s'agit de travailler ensemble au niveau de l'échange d'informations pour être le plus pointu, le plus performant, mais le plus coordonné aussi au niveau des différentes informations qui pourront circuler sur cette radio.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. le Ministre a été long dans sa réponse, je n'en jugerai pas la qualité mais je vous invite simplement à ne pas nécessairement imiter la longueur de M. le Ministre.

M. Jeholet (MR). – Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je vais être relativement court, je vous rassure. Oui, j'ai faim, Monsieur le Ministre, et je ne suis pas encore rassasié. On va donc se fixer rendez-vous au mois de septembre.

Sur le contenu et sur les objectifs à atteindre en matière d'infotrafic, de sécurité routière, il est certain que l'on peut beaucoup partager et même sur un contenu qui va au-delà de la valorisation du patrimoine et je vous cite : « *des reportages sur l'organisation de festivals de musique* ». Je viens d'en organiser un ces derniers jours, donc je suis ravi. Vous évoquez même un producteur de fromages : je viens de Herve, donc je suis à nouveau ravi. Simplement, je vous souhaite quand même bonne chance sur la définition du contenu, parce qu'il ne faut pas évidemment non plus avoir de tout. Et à force d'avoir de tout, on n'a plus rien et, tout au moins, on n'a plus l'essence même d'une radio comme celle-là, la sécurité, l'information trafic.

Deuxième remarque par rapport au 107.7 — je ne me focalise pas sur le 107.7, j'ai même d'expérience tendance à dire que ce serait plus facile sur le 107.7 que sur le 104.3 ou sur le 103.6, mais en tout cas, le problème est le même, c'est qu'à un moment donné, la perturbation sur d'autres fréquences avec le risque d'empiéter sur d'autres fréquences existe.

Pour ma part, j'irais même plus loin parce que je crois assez en ce projet qui pourrait d'ailleurs être un projet pilote en matière de numérique. Je pense, sans critiquer le projet, que ce sera très difficile sur la bande FM et que le numérique, on doit y penser dès maintenant. J'en suis intimement convaincu et j'ai déposé une proposition de résolution à la Communauté française parce que je n'imagine pas aujourd'hui ce type de projet sur les fréquences ou sur la bande réservée aux radios privées. Si on veut vraiment avancer sur la FM et aller plus rapidement que le numérique, même si le numérique peut aussi avancer très vite, il faudra être conscient que cela ne peut se faire que sur un espace réservé aujourd'hui à la RTBF, au service public.

Ma troisième remarque porte sur les techniques que vous avez abordées — la France et l'utilisation d'un système d'isofréquence, co-urbanisation. En fait, les débordements sont plus importants qu'en Belgique parce que je vous rappelle qu'ici, sur les axes autoroutiers, on est souvent à proximité de la frontière linguistique, avec les problèmes que cela peut évidemment poser avec les autres communautés.

Je reviendrai vers vous parce que c'est un projet qui m'intéresse. Je pense que la mise en œuvre risque d'être difficile mais cela n'empêche pas d'avoir les discussions, le débat aujourd'hui, un débat qui doit aussi s'intégrer dans le cadre du passage au numérique. Il serait un peu ridicule d'attendre le passage au numérique pour se dire ensuite qu'on pourrait peut-être faire cela. Voyons si c'est possible aujourd'hui sur la base des faits et dans quelles conditions. Si c'est vraiment difficile, il ne

faut pas non plus handicaper les autres opérateurs privés en matière de radio. Voyons comment on peut avoir aussi ce débat par rapport à ce passage du numérique, débat que nous aurons aussi à la Communauté française.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RN 98»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la dernière fois que l'on a parlé de ce sujet, c'était il y a quasi pile trois mois, un trimestre. Vu l'importance que revêt ce dossier à mes yeux, je pense que c'est bien de revenir de temps en temps sur le sujet.

Comme vous le savez, en 2009, a eu lieu un accident mortel sur la RN 98, non sécurisée à l'époque. Elle se trouve entre un *zoning* commercial et une cité. Un enfant, comme beaucoup d'autres usagers, traversait cette quatre bandes, il n'a pas eu de chance puisqu'il est mort, accroché par une voiture.

La première fois que je vous ai questionné, c'était en octobre 2009 pour voir l'évolution de ce dossier. On prévoyait une sécurisation par l'installation d'une barrière sur la berne centrale et d'une passerelle au-dessus de la RN 98 à cet endroit. Vous étiez relativement encourageant au niveau du *timing* et c'est vrai qu'à l'heure actuelle, une partie des travaux est réalisée puisque la barrière de sécurité est posée sur la berne centrale. Mais ce n'est pas le cas de la passerelle.

La dernière fois que je vous posais la question sur l'évolution de ce dossier, vous m'aviez signalé que l'étude concernant ce projet se terminait.

J'attire votre attention sur le fait que — et ce n'était pas dans ma question mais je vous l'annonce — un nouveau complexe commercial de plusieurs milliers de mètres carrés est en train de se construire à l'heure actuelle, juste à côté de celui qui existe. Dès lors, la problématique existe toujours et risque de s'accentuer parce que ce bâtiment est décalé par rapport à la sécurisation qui est faite à l'heure actuelle.

Je pense qu'à un moment donné, il faudra de toute manière, au niveau de la barrière de sécurité qui se trouve sur la berne, ajouter quelques dizaines de mètres, pas plus, parce qu'on arrivera au-dessus de la trémie.

Vous me disiez que l'étude se termine et donc, j'aimerais en savoir un peu plus. Savoir où en sont les formalités du permis d'urbanisme, où en est le cahier des charges, ou encore l'adjudication. Ce qui est permis en matière d'urbanisme et de cahier des charges, puis adjudication, sont des choses différentes et qui peuvent évoluer de manière différente.

Pourriez-vous me donner une date pour le début des travaux et me renseigner sur la durée de ceux-ci ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais préciser une chose sur le plan budgétaire, j'ai réservé les budgets en 2010, je les ai évidemment reportés et maintenus pour le budget 2011.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée, et vous avez parfaitement raison de le signaler, pour indiquer que l'aspect barrière devra sûrement être prolongé suite au nouveau projet de centre commercial, si mes informations sont exactes, et donc, cet élément devra aussi être pris en compte.

Concernant spécifiquement le cœur de votre question, c'est vrai que les études ne sont pas encore finalisées aujourd'hui, qu'il reste des essais géotechniques en vue du dimensionnement notamment des fondations qui sont toujours en cours. C'est la direction des conceptions et des calculs qui s'en charge et personne ne voudrait évidemment qu'une passerelle s'effondre en cas de grand vent parce que les études auraient été bâclées. Tout le monde peut le comprendre.

Je vais vous donner un *timing* mais je suis d'une grande prudence en la matière parce que vous êtes revenu à juste titre à plusieurs reprises sur ce dossier. Il y a encore des essais de sol qui sont prévus et il y a un problème particulier à cause de

câbles et de conduites qui doivent être enterrés et cela pose des problèmes sur le plan technique. Ces problèmes ne sont pas insurmontables mais il faut en tenir compte dans la réalisation de l'ensemble des travaux.

J'espère que le permis sera encore accordé avant les grandes vacances, du moins avant le mois de juillet. Je le souhaite, et, en tout cas, on fera tout pour y arriver avant la période fatidique du 15 juillet au 15 août, si j'ai bonne mémoire du CWATUPe et des dispositions de neutralisation de celui-ci, afin de pour pouvoir entamer les travaux cet été ou à l'automne. Les travaux devraient pouvoir être réalisés assez rapidement. Ce ne sont pas des travaux pharaoniques.

Par contre, sur le plan technique et sur le plan géotechnique, cela pose des difficultés de vérification du calcul, ce que les ingénieurs sont en train de faire pour le moment.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse.

Je comprends tout à fait la prudence qui est de mise et je sais que ce n'est pas vous qui êtes directement à la manœuvre pour la construction de la passerelle. Donc, je ne veux pas vous accabler sur quoi que ce soit et je sais que vous suivez cela de près. Je n'ai vraiment aucun problème de ce côté-là.

Simplement, il convient de bien prendre en compte que, bien que ce soit lié, le permis d'urbanisme est une une chose, et le cahier des charges en est une autre.

Essayez d'avancer quand même le plus vite possible ! Il y a trois mois d'ici, vous m'annonciez que l'étude se terminait. Maintenant, j'entends bien qu'il y a un complément d'études.

Il n'y a vraiment dans mon chef aucune critique à votre encontre, mis je vous invite à essayer vraiment de faire le *maximum*, parce que franchement je ne voudrais pas qu'il y ait un nouvel accident à cet endroit-là.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LIAISON TIHANGE-TINLOT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison Tihange-Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de revenir vers vous dans le cadre du dossier relatif à la liaison Tihange-Tinlot.

Il y a de cela une année, je vous interrogeais sur la suspension des travaux quant à l'aménagement des deux ronds-points (des Neufs Bonniers et des Gottes) fondamentaux à la liaison Tihange-Strée.

C'est un peu désabusée que j'apprenais, et vous aussi d'ailleurs, soyons clairs, que le permis d'urbanisme approuvé en 2004 n'était plus valable. Une demande avait alors été introduite à votre initiative afin de réintroduire un dossier identique à celui de 2004.

Très concrètement, Monsieur le Ministre, ce permis d'urbanisme est-il accordé ? Vous annonciez que les travaux reprendraient très probablement en 2011. Confirmez-vous cet agenda aujourd'hui ? La procédure relative aux expropriations est-elle en voie de finalisation ? Vous engagez-vous à ce que les deux dernières phases soient réalisées de concert ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La demande de permis n'est pas aujourd'hui encore introduite par la direction des routes de Liège, qui est à ce stade en train de finaliser l'étude écologique préalable.

Je rappelle que la seule étude disponible sur le sujet datait de 1983.

La demande de permis suivra donc après avoir obtenu les résultats de cette étude. Cela peut paraître fastidieux, je le comprends, mais ce sont les impératifs dans ce genre de dossier. Vous ne me contredirez certainement pas si je vous dis qu'il est préférable d'avoir un dossier bien ficelé pour introduire le permis plutôt que de travailler dans la

précipitation et arriver à un refus de permis et des recours qui ne viendraient que prolonger encore les délais.

L'étude a été confiée à l'ULg pour un montant de 37 013 euros précisément.

La direction générale prévoit l'introduction du permis, nous l'espérons aussi, avant les grandes vacances, mais sans doute plutôt à l'automne, d'après les informations que j'ai en ma possession.

En ce qui concerne les expropriations, les terrains disponibles actuellement permettent de réaliser l'entièreté de la phase II du projet. Les expropriations de la phase III sont actuellement lancées, pour votre bonne information.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de la réponse.

Un dossier bien ficelé est évidemment nécessaire pour une bonne continuité de ces travaux.

Une étude devait être préalablement faite au permis d'urbanisme. C'est parfois ce qui est un peu difficile. Il faut beaucoup de patience...

Je n'ai pas dit que vous étiez fautif, Monsieur le Ministre. Vous aviez un prédécesseur dans la matière. C'est un dossier qui date, je pense, d'il y a 35 ans. Ce n'est pas vous que j'accable. Je m'informais quant à l'évolution du dossier.

Il est vrai que, quand le permis d'urbanisme sera rentré, il faudra encore un certain temps. Et puis, j'espère que vous avez prévu les budgets pour que tout cela se fasse rapidement, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES EXPROPRIATIONS DANS LE CADRE DU DOSSIER CHB»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les expropriations dans le cadre du dossier CHB».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il se passe décidément toujours quelque chose sur cette fameuse liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, sauf des travaux. Il se passe beaucoup de choses, beaucoup de palabres, beaucoup de commentaires, beaucoup d'inquiétudes, beaucoup de promesses, mais finalement que se passe-t-il réellement entre Cerexhe-Heuseux-Beaufays ?

Si j'en crois la Déclaration de politique régionale, Monsieur le Ministre, il est dit et écrit clairement qu'on ne va pas poursuivre le projet autoroutier. On va peut-être le mettre au frigo, si c'est l'interprétation qu'on peut en donner. Je prends acte de ce que vous dites. On va aussi, dans cette Déclaration de politique régionale, examiner les conséquences de cette décision pour ce qui concerne la zone de réservation, zone, on le sait, qui grève totalement, entièrement toute possibilité pour les gens qui sont propriétaires à l'intérieur de cette zone. On va rechercher des solutions pour ces propriétaires et on va essayer de clarifier leur situation.

J'avais pris acte de cette belle déclaration, de ces belles intentions.

J'ai quand même voulu un peu confirmer si c'était bien la température de l'ensemble de ce parlement. J'ai proposé un projet de résolution, animé par la volonté de voir ce dossier malgré tout lancé, en me disant qu'on va peut-être revenir à des considérations plus sages, le charroi automobile évoluant, les choses étant différentes de ce qu'elles étaient peut-être au moment où on a rédigé la Déclaration de politique régionale. Une année après, j'ai reposé la question de savoir si on voulait avancer ou pas dans ce dossier. Évidemment, tant en commission qu'en séance publique, votre majorité, Monsieur le Ministre, a rejeté le projet de résolution visant à relancer ce dossier. C'est ce que je comprends fort bien. Je ne suis pas tout à fait naïf au point de penser que les choses peuvent à certains moments changer aussi subitement sans que les acteurs, sans que les décideurs soient eux-mêmes changés.

Après ces prises de position, je me suis demandé ce qu'on allait faire finalement. J'ai interrogé votre collègue M. le Ministre Henry pour connaître le sort réservé à ces propriétés. Cette zone de réservation reste-t-elle telle quelle ou va-t-on enfin imaginer quelque chose pour les différents riverains concernés, les propriétaires concernés parmi ce

périmètre de réservation ? J'aimerais en savoir un peu plus parce que j'ai été particulièrement surpris qu'on puisse avoir à ce point un double langage au sein de votre gouvernement, au sein même de cet hémicycle puisque M. le Ministre Henry me dit que : *« Se pose alors la question des expropriations, qui relèvent des compétences de mon collègue, M. le Ministre Lutgen »*. Il parle d'expropriations, c'est un mot que je pense avoir bien compris. Exproprier, c'est prendre leur bien aux personnes concernées par cette zone de réservation. Si on les exproprie, on peut imaginer qu'on destine cette zone à quelque chose, ou alors je n'y comprends plus rien. Soit on leur laisse leur terrain, on leur rend leur plein droit sur les terrains et sur ces terrains, ils peuvent faire ce qu'ils entendent faire. Ils peuvent construire, ils peuvent vendre, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Soit on les exproprie et si on les exproprie, on fait la liaison.

Je m'interroge vraiment, Monsieur le Ministre, sur ce double langage entre les uns et les autres. On me dit que vous travaillez sur cette hypothèse d'expropriation, sur base d'une étude juridique ainsi que d'un inventaire des terrains et maisons concernés.

Comprenez mon étonnement. Y a-t-il un frémissement pour se diriger enfin vers les travaux de liaison entre les deux cités concernées ou bien y a-t-il, de la part de M. le Ministre Henry, une lecture différente de la réalité ?

J'aimerais avoir quelques apaisements sur ces différentes questions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Distinguons d'abord deux choses : la zone de réservation et les expropriations.

En ce qui concerne la zone de réservation, M. le Ministre Henry a dû vous répondre sur la zone en tant que telle.

Concernant les expropriations, je vais être très clair. J'ai toujours exprimé la chose suivante, c'est que des opérations d'expropriation qui sont entamées doivent être menées à bien. Pourquoi ? C'est dans le respect tout simplement des personnes concernées. Les personnes qui savaient qu'elles allaient être expropriées, qui ont pris les dispositions d'acheter une autre maison ailleurs, par exemple, si vous leur dites, au dernier moment, : *« On a entamé toute la procédure avec vous, mais on vient de réfléchir au dernier moment et ... il faut rester »*, ce n'est pas concevable. Dans la vie il faut, me semble-t-il, toujours être correct. Ceci concerne des procédures, comme je vous le dis, déjà entamées.

Pour le reste, sur la liaison elle-même, je ne vais pas vous faire l'injure d'aller revoir tout ce que j'ai dit à ce sujet lors du nombre considérable de fois où j'ai été interrogé, déjà sous l'ancienne législature, sur le dossier. Le moins qu'on puisse dire est que le dossier, tel qu'il était, présentait quelques faiblesses sur le plan juridique, faiblesses relevées notamment par la Commission européenne. La majorité a décidé effectivement de mettre ce projet de liaison au frigo. Il reste à M. le Ministre Henry à prendre les dispositions au niveau de la zone de réservation. J'ignore — même si vous m'avez parlé des expropriations, vous ne m'avez pas parlé de la zone de réservation, ce qu'il a pu vous dire exactement sur la zone de réservation en tant que telle. Peu importe, on ne parle que d'une seule voix, vous vous en doutez bien, dans ce dossier. Une voix harmonieuse, concordante, unique en son genre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – J'entends les explications de M. le Ministre. Je l'en remercie, mais je n'ai évidemment pas de mal à comprendre la différence entre la zone de réservation et la zone d'expropriation. Je m'interroge quand même. On a décidé à un moment donné d'exproprier. On a peut-être mené à bien des dossiers d'expropriation. On sait que les gens s'y sont toujours opposé.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Certaines personnes demandent qu'on finalise la procédure d'expropriation. On peut les comprendre. Ils ont entamé une procédure qui est quand même parfois assez longue. Ils ont pris des dispositions, acheté une maison, par exemple, ou un terrain. Vous comprenez ce que je veux dire ?

C'est par correction vis-à-vis d'eux que ces dispositions ont été prises.

C'est pour cela que je vous dis qu'il faut distinguer la zone de réservation. Est-ce qu'on garde la zone de réservation ? M. le Ministre Henry vous a répondu. Les expropriations en tant que telles sont des cas particuliers à régler au cas par cas pour respecter les riverains concernés qui ont parfois acheté une autre propriété parce qu'ils savaient très bien qu'ils allaient être expropriés dans les semaines ou les mois qui suivent, ou dans les années qui suivent. Cela me paraît une correction d'une limpidité totale.

M. Dodrimont (MR). – Je confirme que j'ai interrogé M. le Ministre Henry sur la zone de

réservation et que c'est lui qui a évoqué que dans cette zone de réservation, il y aurait des expropriations qui pourraient intervenir.

Encore une fois, je pense qu'il y a désaccord entre les discours et on a besoin de précisions dans le dossier, on ne peut pas être vague dans ce dossier, cela concerne trop d'enjeux, il y a trop de délais qui sont passés depuis les premières procédures. À un moment donné, on est en train d'instaurer un flou artistique qui n'est bon pour personne. Je suis convaincu que ce je pose comme question au Ministre Henry donne comme réponse : oui, il y a des procédures d'expropriations prévues aujourd'hui dans la zone de réservation.

Je prends donc acte de votre réponse et je me permettrai, Monsieur le Ministre, de vous questionner un peu plus pour voir quelles sont réellement les propriétés concernées par les mesures d'expropriations, qu'on y voie un peu plus clair. Cela concerne quelle superficie ? Quel type de propriété ? C'est important de le savoir, Monsieur le Ministre, car le questionnement est régulier dans la région sur ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES OBJECTIFS DU MINISTRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les objectifs du Ministre en matière de sécurité routière ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'Espagne a baissé la limitation de vitesse sur autoroute à 110 km/h pour des motifs avant tout économiques. Cela dit, outre les bénéfices économiques, ce type de mesure aura aussi un impact certain sur la sécurité routière.

Comme l'indique un article de *La Libre* du 10 mars dernier, d'après l'Institut belge de la sécurité routière, plusieurs études démontrent qu'une variation des limitations de vitesse a un impact direct sur le nombre d'accidents et surtout sur leur gravité. Ainsi aux États-Unis, il aurait été démontré que dans les états où une diminution de la vitesse maximale a été décidée, on a enregistré une baisse du nombre d'accidents. Inversement, dans les états qui, pour une raison ou une autre, ont relevé les limitations, les accidents ont augmenté.

Le pendant néerlandais de l'IBSR a également mené des enquêtes qui ont démontré à 120 km/h une diminution de la vitesse d'1 km/h entrainait une diminution du nombre des accidents avec dégâts corporels de 1,7%, du nombre d'accidents avec dégâts corporels graves de 2,5% et du nombre d'accidents mortels de 3,3%.

Ce qui est certain, observe le représentant de l'IBSR, c'est qu'en matière de sécurité routière, pour être efficace, une mesure doit être crédible et praticable, elle doit entrainer l'adhésion d'une majorité des usagers et elle doit être appuyée par des contrôles en nombre suffisant, histoire de la faire respecter.

La Déclaration de politique régionale indique que l'objectif de ce gouvernement est d'arriver à limiter le nombre de victimes mortelles de la route à moins de 250 par an à l'horizon 2015, d'instaurer une véritable éducation à la mobilité, d'instaurer une politique volontariste et transversale pour diminuer la vitesse, d'augmenter le nombre de radars et de renforcer le nombre de contrôles de vitesse. Au moment où la campagne de l'IBSR « Go for Zero ! Objectif à tous : zéro tués sur la route » bat son plein, il me semble qu'un bilan sur la question serait le bienvenu.

Bien que le Code de la route soit une compétence fédérale, la Région wallonne entend bien faire en sorte d'essayer de diminuer les vitesses sur notre route. Que vous inspire la récente décision espagnole ? Est-elle envisageable chez nous ? Qu'a déjà fait votre gouvernement dans les objectifs cités ci-avant ?

Qu'est-il prévu prochainement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur Senesael, pour votre question.

En tant que Ministre des travaux publics, ma priorité politique est la sécurité routière. Cette priorité se traduit par la préférence donnée aux travaux qui améliorent la sécurité dans notre région.

Concernant le bilan, il est difficile de faire un bilan chiffré de l'efficacité des mesures que j'ai prises, notamment en matière de vitesse au regard de l'objectif de moins de 250 tués par an à l'horizon 2015 tel que fixé dans la DPR. Je comprends votre attente mais je dois vous rappeler que les derniers chiffres officiels du nombre des victimes d'accidents de la route en Belgique datent de 2008, fournis par le SPF Économie. Je vais d'ailleurs redemander au Fédéral qu'on puisse les avoir. Ce n'est pas normal qu'en France, au mois de février au plus tard, ils aient des chiffres de l'année précédente, et que nous, il faut attendre trois ans pour avoir des chiffres. On a fait tout un travail au niveau de la région pour connaître les zones à risques. On me dit qu'il se pourrait d'après des informations du Fédéral que nous puissions, éventuellement, avoir les chiffres pour 2009 vers avril-mai de cette année.

Je trouve que cela ne va pas. Il ne faut quand même pas une équipe si importante que cela pour pouvoir relever les accidents, les endroits, avoir une base de données et faire en sorte qu'elle diminue chaque année en prenant toutes les mesures.

Certaines tendances peuvent malgré tout être observées grâce au baromètre de la sécurité routière de l'IBSR. Ainsi, on a constaté une augmentation de 1,6% des accidents en Wallonie en 2009, ainsi qu'une augmentation du nombre de tués de 3,9%.

En 2010, année où différentes mesures que j'ai prises ont vu le jour, notamment l'installation de 17 radars répressifs sur les autoroutes et le lancement du plan Routes, pour le premier semestre, la Wallonie enregistre la plus forte baisse de tués en Belgique, soit -14,9%. Ce sont des chiffres à prendre avec la précaution et la prudence nécessaires.

D'après les dernières tendances relevées par l'IBSR entre novembre 2009 et octobre 2010, le nombre de tués sur les routes wallonnes aurait diminué de 7,5% en un an, soit la diminution la plus forte de Belgique.

Je suis très prudent par rapport à ces chiffres pour plusieurs raisons. Pour la raison, d'abord, de la rapidité : pour pouvoir dire que c'est grâce à une politique qu'on a mise en place qu'on arrive à ces chiffres-là, il faut avoir un peu de recul.

Ce qui est certain, c'est que statistiquement, sur le plan mondial, des politiques en matière de sécurité routière au niveau de la prévention, de l'éducation, de la répression, l'utilisation de radars, la mise en œuvre et la sécurisation des passages pour piétons, tous ces éléments améliorent singulièrement la sécurité routière dans une région.

Après, vous avez différents phénomènes qui peuvent augmenter ou diminuer. Parce que la météo n'est pas la même, il y a aussi d'autres phénomènes qui interviennent dans l'analyse des chiffres.

Je plaide vraiment pour que l'on puisse obtenir un bilan précis du nombre de tués, de blessés, des endroits précis et aussi des circonstances des accidents. Cela éviterait que l'on dise des bêtises en la matière. Et aussi, il faut bien analyser les conditions des circonstances des accidents pour que les responsables et les acteurs puissent le mieux y répondre. Pouvoir évaluer également l'impact des campagnes de sensibilisation de l'information, c'est important d'avoir ce baromètre. Aujourd'hui, par rapport aux éléments qu'on a, on voit une diminution en Wallonie, mais je suis d'une grande prudence parce qu'il faut pouvoir voir de très près les circonstances et l'ensemble des chiffres de façon plus détaillée de ce que nous avons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour ce bilan provisoire qu'il vient d'établir.

Je partage avec lui la prudence et la vigilance quant à l'interprétation des chiffres qui ont été remis. Je partage également cette inquiétude, cette forme de non-rapidité, j'allais dire laxisme, mais je vais être mesuré dans mes propos, des statistiques fédérales qui ne sont pas appropriées à l'évolution des événements. Je pense que là aussi le retard occasionné dans ces remises de statistiques ne sied pas à une bonne mise en application des politiques régionales que nous nous sommes mis en droit de mettre en pratique.

Mme la Présidente. — Je suspens la séance quelques instants.

- La séance est suspendue à 18 heures 10 minutes.

- La séance est reprise à 18 heures 14 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(*Suite***)**

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES NOUVELLES TECHNIQUES DE RÉPARATION DES DÉGRADATIONS DU RÉSEAU ROUTIER»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les nouvelles techniques de réparation des dégradations du réseau routier».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, au mois de janvier dernier, une entreprise namuroise, et j'en suis fort fier, a fait la présentation d'une nouvelle technique de réparation du réseau routier après un hiver rigoureux.

Le principe repose autour d'une technique de préchauffage du tarmac et de l'incorporation de tarmac chaud. Je vous ai posé une question à ce sujet il y a deux mois. Vous aviez répondu à l'époque que c'était une technique intéressante, que vous attendiez un rapport de votre administration sur le sujet, que ce rapport devait arriver dans un mois, un mois et demi, et que vous essayeriez que ce rapport soit complété par des éléments qui se passent à l'étranger puisque c'est une technique qui serait utilisée, nous dit-on, dans d'autres pays.

Je reviens donc vers vous simplement pour voir si on en sait un peu plus, si réellement c'est une technique novatrice en tout cas chez nous et si on peut en tirer des conclusions et, le cas échéant, être vraiment prêts puisqu'on n'a plus des températures excessives maintenant pour l'année prochaine.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur Mouyard, pour votre rapidité. Nous devons évidemment être attentifs aux différentes techniques et améliorations qui pourraient être apportées dans le cadre de la gestion du réseau routier, et à tout ce qui peut sortir sur le marché à ce sujet.

Plus particulièrement, sur la technique que vous mentionnez et qui consiste à réchauffer le revêtement existant avant de procéder à la réparation à proprement parler, j'ai effectivement reçu les résultats de la Direction générale des routes quant aux analyses effectuées.

Il en ressort, et là je cite précisément les termes du Directeur général, que «le procédé ne donne pas satisfaction dans les conditions actuelles de mise en œuvre». C'est là l'analyse des services techniques de la Direction générale des routes, je pense qu'il faut évidemment en tenir compte.

Les défauts qui sont relevés sont:

- incertitude sur la température: le bitume qui est «brûlé» est moins durable;
- incertitude sur la composition: ancien tarmac et nouveau tarmac;
- un matériel peu adapté mais on peut encore trouver cela normal parce que c'est une phase test.

Je ne dis pas pour autant qu'il faut faire une croix définitive sur cette technique. Il faut évidemment pouvoir donner ces éléments à l'entreprise concernée pour dire quels sont les griefs que l'administration a et puis, que le cas échéant, elle adapte ses techniques. Mais voilà, ce n'est pas encore la solution miracle comme certains ont pu le présenter parfois, mais ce n'est pas pour cela que cela ne vaut rien du tout non plus, je ne veux pas être injurieux à l'égard d'une entreprise quelle qu'elle soit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci pour la réponse. J'ai envie de dire «dommage» mais effectivement, je pense qu'il doit y avoir un dialogue entre l'administration et la société parce que s'il y a moyen d'améliorer et pour que cela puisse à l'avenir nous rendre service même dans le cadre de températures extrêmes et pouvoir ainsi anticiper certaines réparations, cela ne sera que du positif pour nos voiries.

QUESTION ORALE DE M. PREVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ÉCHANGE DE VOIRIES AVEC LA COMMUNE DE SAMBREVILLE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre

des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'échange de voiries avec la Commune de Sambreville».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, oui, oui, arrondissement de Namur, Sambreville, et donc, Monsieur le Ministre, c'est une commune qui m'est également chère. Depuis plusieurs années, la Commune de Sambreville souhaite opérer un échange de voiries avec la région. L'opération consiste en une cession par la commune au SPW de la rue Val de Sambre et de la rue des Glaces nationales, sises à Tamines. Ces routes desservent les sites potentiels de la future prison, pour peu qu'elle voit un jour le jour, c'est le cas de le dire, et du projet SITA.

En contrepartie, la commune reprendrait à sa charge la rue de la Vallée à Velaine, rue actuellement régionale mais d'intérêt plutôt local.

C'est vrai que vu de Namur, c'est un dossier qui pourrait paraître *a priori* accessoire, mais qui est particulièrement important à l'échelle locale, d'autant qu'il y a un pont si je ne m'abuse qui est concerné, qui présente aujourd'hui un visage particulièrement dangereux et que les communes n'ont pas la capacité de pouvoir le prendre en charge.

J'aurais donc voulu savoir, Monsieur le Ministre, si cette opération allait pouvoir se réaliser rapidement?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Monsieur Prévot, j'ai le plaisir de vous confirmer que la Direction générale des routes travaille bien sur ce dossier. Cet échange semble positif tant pour la commune que pour la Wallonie. Vive les échanges!

Quant au *planning* pour sa finalisation, le dossier doit encore être examiné au Comité d'acquisition d'immeubles du Service public fédéral Finances qui, je l'espère, pourra se prononcer rapidement. Par ailleurs, c'est le Comité d'acquisition qui est également chargé de rédiger l'acte officiel d'échange, comme vous le savez. Donc, le dossier suit son cours, est pris en charge, tout est en cours. Mais je ne peux vous dire dans quel délai parce qu'une fois qu'on touche au Comité d'acquisition...

J'ai connu cela notamment pour le contournement de Couvin, dont M. Dupriez aurait bien aimé parler, mais il est arrivé trop tard pour en parler. C'est dommage.

M. Prévot (cdH). – Bon, et bien, je remercie Monsieur le Ministre...

Mme la Présidente. – Mais je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur Prévot!

(Rires)

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse particulièrement détaillée qui me permettra de rassurer les autorités locales sur la bonne fin du dossier.

QUESTION ORALE DE M.PREVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT AU CROISEMENT DE LA N90 ET LA RUE DE FLEURUS À MOIGNELÉE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'aménagement d'un rond-point au croisement de la N90 et la rue de Fleurus à Moignelée».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est vrai que nous restons à Sambreville pour pouvoir revenir sur Moignelée. Vous aviez déjà eu l'occasion d'être questionné sur le sujet par un éminent collègue quant à l'option d'un rond-point qui a été retenu, et ce en novembre 2009 déjà, de préférence à l'installation d'une trémie, dans le cadre du projet d'aménagement du croisement de la N90 et de la rue de Fleurus à Moignelée.

Tristement, l'actualité nous donne encore raison de nous inquiéter de la bonne fin de ce dossier puisque pas plus tard que ce jour encore, la presse se faisait l'écho d'un grave accident survenu à nouveau dans ce carrefour, à cet endroit où des vies ont déjà été enlevées. Je pense qu'il est urgent que l'on puisse, du côté de la région, se saisir à bras-le-corps de ce dossier pour pouvoir le concrétiser.

17 000 véhicules passent à cet endroit chaque jour. Je pense que c'est un carrefour qui est parmi les plus accidentogènes et donc j'aurais souhaité, Monsieur le Ministre, savoir si, effectivement, une concrétisation pouvait être attendue à très brève échéance.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Un merci chaleureux à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – C'est Sambreville, la chaleureuse.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Exact ! Depuis novembre 2009, les choses ont changé en ce qui concerne la planification des travaux chez nous, vous le savez. Lors de la mise en place du réseau structurant, remis en gestion à la SOFICO, et dont nous avons déjà longuement parlé, j'ai mis en place la hiérarchisation des travaux à laquelle je tiens beaucoup parce qu'elle objective finalement la programmation de ceux-ci et on évite de tomber dans quelqu'interprétation autre que des critères retenus en termes de sécurité routière, de mobilité, de qualité du revêtement, même s'il y a d'autres critères, mais ce sont les trois les plus relevants.

La Nationale 90 fait partie du réseau structurant et donc les aménagements tels que le rond-point de Moignelée sont dorénavant entrepris par la SOFICO, avec l'aide du SPW au niveau de la conception.

Le classement actuel prévoit la réalisation de ce rond-point en 2014 — 2015. Vous allez me dire «pourquoi 2014?», *a fortiori* sachant cela, mais on doit tenir compte, et j'en parlais tout à l'heure avec M. Senesael, des nouveaux faits. Pour l'instant, il est classé 2014-2015, ce qui veut dire qu'il est classé 354e exactement dans le classement effectué par la SOFICO.

Il est clair qu'à partir du moment où des cas particuliers ou des accidents sont survenus ces derniers temps, ces derniers semaines, on en tient compte. Je ne peux pas vous dire s'il va repasser de la 354e place à la 33e ou à la 37e place, puisque je n'ai pas accès au système informatique qui remet à jour les données. Ces données sont remises à jour très régulièrement, au moins une ou deux fois par an, et je ne doute pas une seule seconde qu'au vu de ce qui s'est passé ces derniers jours, ces dernières semaines, à cet endroit, il sera plus prioritaire. Les travaux pourraient donc être réalisés plus rapidement qu'en 2014, c'est bien cela l'objectif et le souhait de tout un chacun pour éviter d'autres accidents.

Voilà, c'est la limite de l'exercice de ce que je peux vous dire aujourd'hui puisque c'est la mise à jour qui permettra, effectivement, de reclasser ce rond-point comme tous les autres, et cet endroit comme tous les autres, avec les informations concernant la sécurité routière. Et c'est pour cela que nous avons besoin d'une information précise, pointue, rapide, pour pouvoir aménager, en tenant compte de ces différents éléments dans les classements que nous établissons, sachant par ailleurs qu'au-delà du classement, il faut que le dossier soit prêt. Mais on en parlait tout à l'heure avec M. Mouyard à propos d'un autre dossier, il y a tous ces éléments qui interviennent.

Croyez bien, en tout cas, que je serai attentif et que les informations que vous m'avez transmises, mais je les avais lues dans la presse également, seront effectivement prises en compte dans la hiérarchisation de ces travaux, dans la programmation et donc dans la rapidité d'exécution qui sera la plus forte possible à cet endroit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – La réponse est satisfaisante bien que guère enthousiasmante *a priori* parce que c'est vrai que 2014-2015, c'est loin avec, effectivement, un risque d'accidents nouveaux qui voient le jour...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pardonnez-moi, et si vous le permettez, je voudrais ajouter que cela n'empêche pas des aménagements temporaires. En attendant l'organisation de ce rond-point, puisqu'il y a toute une série de plans, il y a l'incompressible par rapport à des travaux, même s'il remontait à la première place du classement, cela ne se fait pas du jour au lendemain, tout le monde le sait très bien, pour des raisons d'incompressibilité, de marchés publics au niveau des entreprises, je vais demander à mon administration, en fonction de ce qui s'est passé et des circonstances des accidents,de voir s'il n'y a pas possibilité de réaliser des aménagements soit par une meilleure signalisation, soit par des radars préventifs, soit par des feux éventuellement, mais voir ce qu'il est possible d'amener comme aménagement complémentaire pour sécuriser au plus vite cet endroit. Voilà ce que je peux dire.

Il y a aussi sans doute des aménagements de transition à prévoir pour éviter des drames à cet endroit. Je comprends qu'on y soit particulièrement attentif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je disais effectivement que la réponse n'est *a priori* pas enthousiasmante. 2014, 2015, cela semble loin, mais au moins maintenant, il y a une perspective claire maximale, ce qui est déjà en soi une information. On sait quel est le classement du dossier. On sait effectivement que votre capacité de modification de ce classement est restreinte puisqu'il est opéré dans une démarche que nous avons tous soutenue, qui est une démarche d'objectivation des dossiers. Effectivement, on ne peut pas en même temps vouloir une chose et son contraire. On peut difficilement avoir plaidé tous pour qu'il y ait une objectivation des dossiers et en même temps regretter que le résultat de cette objectivation ne nous plaise peut-être pas dans certaines circonstances.

Ceci dit, je me réjouis d'apprendre que les évènements qui se sont produits ce week-end vont également être injectés dans la base de données, pour voir dans quelle mesure cela pourrait sensiblement modifier le classement et le faire monter. Je suis ravi également que, dans l'attente de ces aménagements, vous allez demander à votre administration d'étudier ce qu'il serait possible de faire à titre transitoire pour accroître la sécurité des lieux.

En tout cas, que je pense que mes collègues et moi-même serons ravis de la concrétisation aussi rapide que possible de ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA POSSIBLITÉ DE SOUTIEN RÉGIONAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR VOIE BASSE DANS LE NORD DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la possibilité de soutien régional pour la construction d'un abattoir voie basse dans le nord de la province du Luxembourg».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette question avait déjà été reportée la fois passée. Je n'aime pas retirer mes questions sachant que vous avez travaillé avec votre équipe pour préparer la réponse et je comprends qu'un ministre en arrive à se montrer désagréable quand trente questions tombent après avoir travaillé souvent dans l'urgence.

Cette problématique des abattoirs, je pense que vous y êtes sensible. Il s'agit d'une question que j'ancre ici dans le territoire luxembourgeois. On a déjà eu l'occasion plusieurs fois de parler dans cette commission de ces questions liées aux abattoirs et, plus spécifiquement, au sort qui a été réservé aux quelques petits abattoirs privés de la région, dont beaucoup ont disparu, et des difficultés rencontrées pour réhabiliter ou créer de nouveaux outils.

La DPR évoque d'ailleurs cette question puisqu'il y est inscrit que le gouvernement veillera à garantir un maillage équilibré en abattoirs de faible capacité. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui on ait ce maillage.

La Province de Luxembourg est étendue et largement dédiée à l'élevage. Donc, on peut aussi considérer qu'elle est particulièrement confrontée à ce manque d'outil en ce qui concerne l'abattage, en particulier de porcs et de moutons.

Aujourd'hui, il existe un abattoir voie basse à Virton, basé sur une démarche d'intercommunalité. C'est une démarche à évaluer. Même si cet abattoir, qui vient de bénéficier d'une subsidiation importante, est un projet intéressant, on sait que Virton est fortement décentré et que cet abattoir ne dispose pas d'un atelier de découpe. La rentabilisation de l'outil est peut-être un peu faible, quoiqu'à évaluer. Vu les grands travaux à réaliser à Virton, il va y avoir une période de fermeture, si ce n'est pas déjà le cas, ce qui va renforcer encore le manque d'outils pour les petits producteurs essentiellement porcins, par exemple.

Beaucoup d'acteurs de terrains indiquent clairement que Virton ne pourra en tout cas pas couvrir l'ensemble des besoins du Luxembourg et des zones frontières proches. Des petits producteurs ne vont pas faire cent ou cent quarante kilomètres pour abattre leurs cochons. C'est donc bien un outil de proximité dont les producteurs ont besoin, susceptible de favoriser d'autres projets locaux dans la filière porcine. Je pense que de cela on en a déjà parlé aussi.

Le nord de la province se trouve actuellement dépourvu d'abattoirs pour porcs et moutons, les

projets de Vielsalm et de Nassogne n'ayant pas abouti pour différentes raisons.

Je voudrais faire deux petites parenthèses concrètes, d'abord en évoquant un dossier que vous avez eu à connaître par le passé, qui était le dossier de M. Magerotte, qui avait essayé de réhabiliter et de réouvrir un abattoir. Il n'a pas réussi à monter ce projet, entre autres parce que découragé par la variation des exigences de l'AFSCA. Il a donc jeté l'éponge. L'idée de M. Magerotte était bien de faire financer un projet en partie par les pouvoirs publics, région, province, commune et en partie sur une démarche coopérative en confiant la gestion de l'outil à un représentant du secteur public assisté d'opérateurs privés.

L'apparent intérêt de votre part pour ce projet a amené M. Magerotte à rédiger un *business plan* à l'époque, mais près de huit mois plus tard, le comité mis en place par vos soins s'est manifesté sur le sujet sous la forme d'une lettre dans laquelle il était simplement consigné les grandes lignes du premier entretien. Il n'y a pas eu de suite. Ce projet est mort d'épuisement, si j'ose dire.

J'ai eu connaissance beaucoup plus récemment d'un autre projet qui est dans l'actualité luxembourgeoise également, qui est celui de M. Penois, projet qui me paraît extrêmement intéressant dans sa conception, où il y a vraiment une idée à finalité d'intérêt public, d'intérêt social autour d'un outil d'abattage, mais aussi de découpage et de conditionnement, essentiellement de viande porcine. Là aussi, l'impression de M. Penois et d'autres acteurs qu'il a pu associer est que cela tergiverse. On ne sait pas trop qui peut soutenir. Comme cela fait huit mois que M. Penois attend des réponses de différents interlocuteurs et que là aussi on sent une sorte de découragement alors même que tout le monde, politique, privé, dans la filière concernée, dit que ce serait un bel outil, ce serait important de pouvoir ouvrir un nouvel abattoir dans cette région et qu'il puisse servir entre autres les filières de proximité.

Dans le contexte actuel du secteur porcin, il est pourtant clair qu'il faut développer conjointement les outils de transformation et les capacités de production en misant sur la qualité. L'objectif pertinent est de permettre à nos producteurs de faire la même valeur ajoutée avec moins de porcs et moins de sensibilité aux marchés mondiaux en amont et en aval.

Dans ce cadre, le service de proximité qu'apporterait un abattoir aux agriculteurs locaux est capital. La création de filières complètes du producteur au consommateur avec maintien de la plus-value économique, chez nous, nécessite ce chaînon important, éventuellement couplé à un atelier de découpe, de façon à éviter au *maximum* les transports superflus.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser quelques questions, finalement une liste de questions, mais je pense que c'est en quelque sorte sur votre politique, votre attitude par rapport à cette question, cette problématique des abattoirs que j'aimerais vous entendre.

Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu de suite au projet de M. Magerotte en collaboration avec les autorités de Marche ? Est-ce que le projet de Virton est intégré dans un *business plan* global qui permet de justifier le fait que la région ait investi là plutôt qu'ailleurs et quelle complémentarité éventuellement avec d'autres projets ? Quelles conclusions tirez-vous de la situation actuelle de cet abattoir ? Qu'en est-il de l'étude de la SOGEPA qui est annoncée depuis un certain temps et évoquée par beaucoup d'acteurs qui en attendent les résultats avant de pouvoir intervenir ? Peut-être que avez-vous des nouvelles plus récentes ? Et en lien avec cette étude, quel est le suivi des différents projets, en particulier par exemple, du projet de M. Penois ? Quel suivi pouvez-vous accorder à ces projets ?

Enfin, des subsides régionaux sont-ils disponibles pour des investissements dans un abattoir de proximité, éventuellement en complément à ce que certaines communes pourraient dégager dans une logique de partenariat ? Votre cabinet est-il proactif pour stimuler l'émergence de ce type de projet en lien avec la réalité de terrain ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – L'évolution des règlementations européennes, sanitaires, de traçabilité, du bien-être animal et de leur mise en œuvre par les autorités fédérales ont obligé les abattoirs à faire appel à des capitaux importants pour rester aux normes.

Il me semble important pour autant que la santé publique ne soit évidemment pas mise à mal, de répéter que des mesures d'assouplissement de ces normes doivent être prises. C'est absolument nécessaire. La norme industrielle pour tuer vise plus un objectif d'exclure certains producteurs ou certaines filières que de préserver la santé de nos concitoyens. On est dans l'absurdité totale, avec, selon moi, des dérives aussi, à force de ne plus avoir des abattoirs de proximité. On tend à passer à une société aseptisée, dans laquelle seules des

multinationales pourraient encore produire, en tout cas transformer les produits.

Par ailleurs, le gouvernement a pris toute une série de dispositions pour effectivement améliorer la rentabilité de nos structures, puisque ce sont deux aspects qui interviennent, d'une part l'aspect de mise aux normes pour pouvoir conserver ses activités et d'autre part l'aspect de la rentabilité des différentes infrastructures.

Le Gouvernement wallon a donné un accord de principe à la Ville de Virton pour les travaux de mise en conformité de son abattoir communal pour un montant de 782 000 euros.

La Ville de Virton a averti mes services qu'elle avait donné instruction pour commencer les travaux au mois de novembre.

En plus de Virton, il y a quinze autres abattoirs agréés en Wallonie qui réalisent environs 98% des abattages d'animaux de boucherie.

Même s'il me semble important de maintenir des structures d'abattage de proximité de qualité en zone rurale en encourageant le développement de nouvelles structures, il faut également permettre aux structures existantes d'être performantes en mobilisant les moyens disponibles.

Dans ce cadre, une étude relative à la restructuration des abattoirs en Wallonie a été commandée par la SOGEPA. Les résultats devraient nous arriver rapidement. On m'a dit qu'ils existaient déjà. En tout cas, il y a une étude intermédiaire. Les conclusions de cette étude permettront de prendre les décisions nécessaires au maintien d'un maillage suffisant et de structures performantes et concurrentielles sur le marché, notamment européen, mais également de maintenir un service de proximité en zone rurale.

Par ailleurs, pour répondre à votre question relative au projet de M. Magerotte et à l'abattoir de Marche, je peux vous indiquer que les études de faisabilité ne sont pas réalisées par mon administration dont la tâche est d'effectuer une analyse circonstanciée et objective de ces projets avant que ceux-ci ne soient présentés au Gouvernement wallon. Dans ce cadre, je peux vous assurer que le dossier relatif à l'abattoir de Marche a été étudié de manière précise et objective et a reçu un avis négatif de mon administration.

Il convient de rappeler que, bien que la situation de Marche soit centrale, quatre abattoirs se situent dans un rayon de soixante kilomètres, à savoir Liège, Malmedy et Aubel pour les porcs et Bastogne et Aubel pour les bovins.

Je le regrette, mais c'est la vérité. J'avais reçu M. Magerotte en son temps. C'est quelqu'un pour qui j'ai le plus grand respect. On va voir maintenant comment il pourrait venir compléter une gamme de services, soit de même services que ceux qu'il proposait ou d'autres services dans d'autres zones géographiques ou dans la même zone.

Je rappellerai pour terminer que dans le cas du FIDER et du Plan Marshall, des mesures spécifiques sont accessibles pour le secteur de l'élevage. Il y a les ateliers de travail partagé, plus récemment les halls de relais agricole qui sont autant de réponses du gouvernement dans le cas du Plan Marshall 2.vert par rapport à la situation que nous connaissons.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je retiens en particulier de votre réponse qu'on attend rapidement les résultats de cette étude SOGEPA. Je pense qu'elle est en effet fort attendue puisque ces résultats ont été à de multiples reprises évoqués comme une condition pour répondre à différentes demandes.

En ce qui concerne le projet de M. Penois, qui est aussi de la région de Marche, je l'ai évoqué dans ma question orale, je ne l'avais pas intégré à ma question écrite, je ne disposais pas encore de l'information. Là, ce qui est peut-être interpellant, c'est que vous dites qu'il y a déjà quatre abattoirs à proximité, à une soixantaine de kilomètres de Marche. La question est de savoir si c'est une condition finalement et si, dans ces conditions, il paraît difficile d'envisager un autre projet. Auquel cas, il vaut peut-être mieux être clair vis-à-vis des gens qui ont envie de monter des projets. L'attitude du Gouvernement wallon, c'est que le maillage a l'air suffisant et qu'on ne va pas plus loin. Si ce n'est pas assez clair, on attendra l'étude. Il ne faut pas laisser lanterner les gens, en tout cas, avec des projets qui paraissent fort intéressants.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne laisse pas lanterner puisque, un, clairement, nettement, je l'ai reçu très rapidement, deux, mon administration a remis un avis. Il faut distinguer les abattoirs publics des abattoirs privés.

M. Dupriez (Écolo). – Vous parlez de M. Penois ou de M. Magerotte ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de

l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Peu importe.

En général, je dis qu'il faut distinguer les abattoirs publics des abattoirs privés.

Les abattoirs publics, je peux intervenir financièrement, les abattoirs privés, c'est une autre histoire qui dépend du Ministre de l'Économie, avec des crédits classiques de subventions.

Et puis, il y a l'autre aspect des possibilités de halls relais, d'ateliers de travail partagé. Les abattoirs publics viennent en concurrence avec d'autres, qui ne peuvent pas être au rendez-vous d'un certain *self supporting*. Si c'est dans une voie privée, il y a des obligations notamment d'associations, des obligations de travailler ensemble pour réduite les coûts et avoir une autre dynamique pour toute la filière, de s'inscrire dans un aspect coopératif au niveau de l'agriculture et dans des projets de filières intégrées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – C'est bien cela l'idée. Ici, il y a projet qui a reçu un soutien, même un prix de la Province de Luxembourg basé sur une participation publique et une logique coopérative en essayant de répondre à des demandes locales qui ne sont pas rencontrées par ailleurs. Peut-être que ce n'est pas un projet suffisamment *self supporting*, mais ce qui est sûr c'est que quand tant de gens disent dans le monde politique et économique : « *On a besoin de cela* », à un moment donné, il faut dire clairement que ce n'est peut-être pas soutenable par les pouvoirs publics et trouver d'autres solutions.

J'espère que cette étude arrivera vite pour qu'on puisse avoir les arguments factuels pour répondre à ces interpellations.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉCENTE POLÉMIQUE AUTOUR DE LA FRAISE DE WÉPION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la récente polémique autour de la fraise de Wépion ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, voici le dessert ! La fraise de Wépion a été à la une de l'actualité il y a de ça une dizaine de jours. Monsieur le Ministre, cela ne vous aura pas échappé, je pense que vous avez d'ailleurs réagi dans la presse à ce sujet.

En effet, un des producteurs de la Criée de Wépion envisageait de vendre des fraises produites dans le sud de la France sous le label « Fraises de Wépion ». Il souhaitait en cela, répondre à une demande de certains consommateurs, qui souhaiteraient voir arriver les premières fraises dès le mois d'avril.

Ce projet a été « recalé » par l'Assemblée générale des coopérateurs de la Criée de Wépion qui, à une large majorité, s'y seraient opposés. Fort heureusement à mes yeux car, outre les questions qu'un tel projet pose en termes de consommation locale et de saison, celui-ci risquait de constituer un coup dur pour les autres producteurs de fraises vendues à la criée de Wépion.

En effet, dans la mesure où ce qui est mis en avant par les producteurs de la criée est le mode de production et de commercialisation, à savoir que le fruit est cueilli à maturité le matin pour être vendu le soir à la criée, avec pour objectif de se retrouver dans l'assiette du consommateur dès le lendemain, il y avait de fortes chances que de tels objectifs n'aient plus pu être rencontrés. Ceci sans parler du message à l'égard des consommateurs qui se préoccupent de l'origine des aliments qu'ils consomment et qui veillent à acheter local et de saison.

Il est vrai toutefois que l'origine géographique d'un produit n'est pas en soi un gage de qualité. Rien ne dit que les fraises de Perpignan ne sont pas bonnes, mais d'autres facteurs interviennent. En matière de fraises, comme pour d'autres spéculations agricoles, une attention particulière doit donc être apportée au processus de production pour garantir un haut respect de notre environnement et une haute qualité sanitaire et gustative.

Il existe des mécanismes pour mettre nos produits wallons à l'abri de ce genre de situations. Je pense aux différents labels et notamment aux dénominations IGP et AOP, qui impliquent que la production et le processus d'élaboration du produit soient effectués dans une aire géographique déterminée et selon des méthodes et un savoir-faire reconnus et constatés.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà été approché par les producteurs de la Criée de Wépion pour entreprendre des démarches visant à l'obtention de ce label ? Pensez-vous que s'engager dans une telle voie serait opportun ?

Plus généralement, sachant qu'elles font partie de notre patrimoine et que la région a investi dans le sauvetage de la criée, qu'envisagez-vous pour que les fraises de Wépion soient à l'abri de projets visant à en dénaturer le principe, notamment via une délocalisation de la production ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Dupriez, permettez-moi de faire une distinction sémantique importante. La fraise de Wépion et les fraises de la Criée de Wépion, ce n'est pas tout à fait la même chose. Et c'est de là qu'est partie la polémique.

Si les fraises de Wépion sont historiquement des fraises effectivement produites dans ce charmant village, les fraises de la Criée de Wépion sont des fraises produites sur une zone largement plus étendue et répondant à un cahier de charges privé et géré par l'organisation de producteurs.

Pour rappel, la criée est une coopérative de commercialisation, par définition une copropriété des producteurs et gérée par eux en conformité avec la loi sur les coopératives. Je n'ai pas à m'immiscer dans leur gestion.

Toutefois, je suis d'accord pour dire que les fraises de la Criée de Wépion doivent être cultivées dans un périmètre raisonnable autour du berceau de ce produit renommé.

Un élément du cahier de charges de la Criée d'ailleurs est la fraîcheur du produit, cette exigence est peu compatible avec une décentralisation exagérée.

Vous n'ignorez pas que je soutiens le développement de la Criée de Wépion par une subvention dans le but de renforcer encore ce circuit de distribution des produits de qualité wallons, et élargir la gamme à d'autres fruits tels que les pommes, les poires, les prunes, les cerises. Cette démarche s'inscrit dans une optique de développement durable avec des méthodes respectueuses de l'environnement, cultures raisonnées qui limitent le recours strict à différents produits. Mais aussi en visant une diminution des transports.

Il est évident qu'une production délocalisée ne répond pas à ces objectifs. D'ailleurs le respect de la législation voudrait que l'on indique sur les raviers le pays d'origine. Fraises de la Criée de Wépion, origine : France, cela ne se fait pas trop, il faut quand même rester sérieux.

Un dossier de reconnaissance a été déposé à la fin des années 90 chez mon prédécesseur, mais il n'a pu aboutir du fait des intérêts divergents manifestés au sein du groupe de producteurs entre le développement de la criée et la limitation à une trop faible zone d'origine. Aujourd'hui, il faudrait qu'ils soient en mesure de me démontrer le lien entre la dite zone géographique et leurs produits pour pouvoir répondre aux exigences européennes en matière d'IGP. Comme je l'ai déjà signalé, à mon initiative, une cellule d'assistance vient d'être mise en place pour aider les regroupements de producteurs qui envisagent de solliciter une reconnaissance en AOP ou en IGP. Elle est bien sûr disponible pour la fraise de Wépion.

Enfin, la Criée ne bénéficiera du soutien de la Wallonie qu'à condition que cela favorise la production sur son territoire. La raison invoquée par certains de disposer de fraises fraîches plus tôt dans l'année ne me convainc pas du tout. Notre politique est précisément de conscientiser le consommateur à acheter des produits locaux et de saison qui permettent d'éviter des transports coûteux en énergie fossile et en CO_2 produit. Ce n'est pas pour aller faire autre chose et aller soutenir autre chose. Je crois pouvoir conclure en confirmant que nous sommes tous ici réunis sur la même longueur d'ondes.

On m'a dit qu'il y avait eu des avancées et que des accords ont été trouvés entre les producteurs. Je ne peux que m'en réjouir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je pense effectivement que nous sommes sur la même longueur d'ondes.

J'espère aussi que les coopérateurs eux-mêmes pourront avancer toujours dans cette même direction et que nous aurons, année après année, le plaisir de déguster d'excellentes fraises de Wépion au moment opportun, quand le soleil commence à inonder notre belle région.

Mme la Présidente. – La séance est levée.

Notre prochaine commission se réunira le lundi 4 avril 2011.

- *La séance est levée à 18 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Yves Binon, MR

M. Marc Bolland, PS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Veronica Cremasco, Écolo

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

Mme Christine Defraigne, MR

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Patrick Dupriez, Écolo

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Mauro Lenzini, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Gilles Mouyard, MR

M. Maxime Prévot, cdH

M. Olivier Saint-Amand, Écolo

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AOP	Appellation d'origine protégée
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CRI	Compte rendu intégral
CWATUPe	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DAB	Digital Audio Broadcasting
DGARNE	Direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO2	Direction générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIDER	Fonds d'Impulsion du Développement économique rural
gps	Global positioning system (Système de navigation par satellite)
GRE	Groupement de redéploiement économique
IBSR	Institut belge pour la sécurité routière
IDETA	Intercommunale de développement économique du Tournaisis
IGP	Indication géographique protégée
PAC	Politique agricole commune
PEREX	PERmanence d'EXploitation des réseaux
PLUIES	Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés
PV	Procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SETHY	Service d'études hydrologiques
SITA	Société internationale de télécommunication aéronautique
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SPW	Service public de Wallonie
ULg	Université de Liège
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)